

BIBLIOTHÈQUE OUVRIÈRE



CAMILLE PELLETAN



LES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

DANS

LE PASSÉ



PARIS

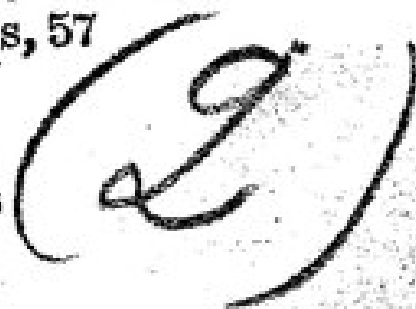
LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE OUVRIÈRE

57, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 57



1873

— Tous droits réservés —



Les Associations ouvrières dans le passé

Camille Pelletan



Librairie de la Bibliothèque ouvrière, Paris, 1873

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

Préface.

Pages.

[Préface](#)

CHAPITRE PREMIER

[Rome](#)

CHAPITRE II

[Les Associations ouvrières sous l'Empire romain](#)

CHAPITRE III

[La fin de l'Empire](#)

CHAPITRE IV

[Barbarie et féodalité](#)

CHAPITRE V

[La Renaissance du moyen Âge](#)

CHAPITRE VI

[Les Associations ouvrières du moyen âge](#)

CHAPITRE VII

[Les Communes](#)

CHAPITRE VIII

[La Royauté](#)

CHAPITRE IX

[Le Chef-d'œuvre](#)

CHAPITRE X

[La Royauté et les Corporations](#)

CHAPITRE XI

[Louis XIV](#)

CHAPITRE XII

[L'industrie sous le grand Roi](#)

CHAPITRE XIII

Les Conséquences

Conclusion

Conclusion

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

C'est un proverbe, que rien n'est nouveau sous le soleil. Les efforts des classes ouvrières pour échapper au servage économique et politique ne datent pas d'hier, tant s'en faut ! On les retrouve bien haut dans l'histoire, avec des caractères si constants et des analogies si frappantes, que l'on comprend l'opinion du grand esprit qui crut que l'humanité et l'histoire tournaient toujours dans le même cercle.

Si le monde moderne commence à la Révolution, il sort du moins tout entier du monde qui l'a précédé. Ce n'est pas seulement l'historien qui a besoin du passé pour comprendre le présent. À l'heure actuelle surtout, où tant de graves questions s'agitent et où tant de grandes solutions se préparent, tous ont besoin de l'expérience des siècles pour ne pas laisser se renouer ce terrible cercle de souffrances et de servitudes ; et personne à coup sûr plus que les classes ouvrières, pour qui l'histoire présente sans cesse le tableau des mêmes efforts avortés, des mêmes espérances déçues et des mêmes fautes commises.

Dans tous les temps et dans tous les pays, le travailleur des villes s'est trouvé en présence d'aristocraties constituées qui tendaient à l'asservir ; l'histoire des classes ouvrières est celle de leurs luttes contre les classes dominantes : contre ces puissants adversaires, quelle arme auront les ouvriers ? Une seule : l'association. Le travailleur est pauvre et le noble est riche ; le travailleur est misérable et le noble est puissant ; le travailleur est seul et le noble a pour lui l'orgueil et la solidarité de toute sa caste. Aussi, partout où les ouvriers ont voulu s'émanciper, ils se sont groupés. De là, sont nées les associations ouvrières, qui s'appelaient collèges à Rome et corporations au moyen âge.

Eh bien ! à deux reprises, dans deux mondes différents, l'histoire des collèges et des corporations traverse les mêmes phases, présente les mêmes résultats et fournit les mêmes enseignements, directement applicables au

temps actuel. Ces enseignements, ils ressortent, si j'ai réussi, du petit livre que j'offre aux lecteurs, et je veux les résumer en tête.

I. — Au début les associations sont libres, spontanées, indépendantes de l'État, souvent même persécutées par lui. Elles visent deux buts : l'émancipation industrielle, l'émancipation politique.

L'émancipation industrielle, cela va de soi : c'est l'objet direct et forcé de toute association ouvrière. L'émancipation politique... elle ne s'en sépare pas tant que les corporations restent indépendantes : l'histoire le prouve.

À Rome, l'histoire de la République est remplie par la lutte entre l'aristocratie et la plèbe. Quel que soit le chef de cette dernière, qu'il s'appelle Gracchus, Marius ou César, les corporations ouvrières sont avec lui : dans les votes, comme dans les émeutes, qui éclataient si fréquemment, et qui semblaient en quelque sorte si normales dans les républiques antiques. Dissoudre ces corporations ou les interdire fut l'effort constant du parti aristocratique, qui n'y arriva jamais complètement.

Au moyen-âge, à l'époque où la féodalité était toute-puissante, le premier éclair de liberté sort du sein des associations ouvrières. Ce sont elles qui conquièrent les franchises communales ; ce sont elles qui établissent les républiques du Midi de la France, comme Marseille et Montpellier, de l'Italie, comme Florence ; des Flandres ; comme Gand ou Bruges.

Ainsi, au début, indépendance vis-à-vis de l'État, effort à la fois politique et industriel, — voilà le caractère des corporations. Leur résultat, l'histoire nous le montre, c'est la naissance des libertés politiques et la création de la prospérité industrielle. Car l'industrie elle-même, et, avec elle, la richesse du pays tout entier, sans distinction de classe, naît, languit ou meurt avec l'indépendance des classes ouvrières.

II — Après des luttes ardentes, vient l'heure de la lassitude : soit que le peuple se fatigue d'une guerre qui l'épuise, soit plutôt que d'autres causes amènent un grand changement politique, on voit grandir à la fois au-dessus de l'aristocratie et des classes pauvres un pouvoir central plus fort qu'elles deux et qui s'appelle le Césarisme à Rome, et la royauté en France.

Sans chercher si le petit peuple prit à leur établissement une part aussi active qu'on le suppose, je constate un fait évident, c'est qu'il vit d'un œil plutôt favorable les progrès d'une puissance assez forte pour abattre ses

éternels ennemis de l'aristocratie. À Rome, César avait été le chef du parti populaire ayant d'établir l'empire ; au moyen âge, les rois, qui détruisirent la féodalité, avaient l'appui des communes ; ils s'appuyèrent souvent sur la bourgeoisie contre la noblesse.

À ce moment, le peuple abandonne le soin de ses libertés politiques, dans l'espoir qu'en écrasant l'aristocratie, le pouvoir central contribuera à son émancipation sociale et industrielle.

Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'à Rome, comme au moyen âge, il a un maître plus dangereux encore que cette aristocratie tant détestée, parce que ce maître est plus fort ; unissant toutes les influences dans ses mains, accaparant toute l'activité dans ses bureaux, attirant toutes les richesses dans son trésor, engloutissant toutes les libertés dans sa monstrueuse puissance.

Sous ce maître absolu, les associations ouvrières ne sont pas détruites, mais elles se transforment, et cela est pis, en une sorte de rouage administratif. La forteresse que s'étaient élevée les travailleurs devient leur cachot. L'industrie étouffée dans les institutions qu'elle a inaugurées pour son indépendance, et que le pouvoir central reprend, en les modifiant, pour son asservissement, languit ou meurt. La société marche à une banqueroute générale. Ce fut la fin de l'empire romain, ce fut celle de la monarchie française. Rome est submergée par les invasions barbares, et elle périt. La France se plonge dans la révolution, et elle ressuscite ; mais cette résurrection ne peut être durable qu'à condition que le pays évitera les causes qui l'ont amenée si près de la ruine. Et c'est là le grand enseignement que l'on doit tirer de l'histoire que nous allons résumer.

Elle a un autre intérêt, et je parle ici du moyen âge. Certaines ambitions et certaines classes veulent en faire leur propriété. On croirait, à les entendre, que toute cette grande époque qui fut le berceau des civilisations modernes appartient aux nobles, aux prêtres et aux rois seuls. Il est temps que la démocratie ouvrière s'en souvienne : elle a, elle aussi, ses ancêtres ; et ce sont les vaillants ouvriers des villes de France, d'Italie, de Flandres et d'Allemagne qui ont conquis leur affranchissement dans des luttes héroïques et fait luire sur le monde, au sortir de la sauvagerie, le premier rayon de liberté. Elle a, elle aussi, ses chartes, et ce sont ces chartes saintes

des premières communes, ces coutumes de métiers, qui ont permis aux industries de reflourir dans le monde barbare.

Ces ancêtres, nous leur devons un souvenir pieux ; nous leur devons encore de connaître leur exemple et d'en profiter, pour que leurs grands combats n'aient pas été combattus en vain ni leur sang inutilement versé. Ces chartes, nous avons le droit de nous les rappeler et de les montrer à ces hommes qui cherchent dans le passé des titres qu'ils tiennent d'usurpations anciennes.

Crions-le bien haut, l'histoire en main, il n'est pas vrai qu'une époque d'innovation et de progrès comme la belle période du moyen âge ait pu exister sans libertés, et l'ouvrier peut dire au hobereau ennobli, qui le traite de haut : « Nos chartes corporatives sont plus vieilles que votre blason. »

Le roi de France était encore un petit seigneur, en guerre avec les brigands de Montlhéry et dont les pouvoirs s'arrêtaient à dix lieues de Paris, quand les travailleurs des grandes villes avaient su se rendre indépendants. Le roi de France n'avait aucune autorité à Mantes ni à Épernay, ni à Auxerre, quand les associations ouvrières de Marseille, de Montpellier et d'une foule d'autres villes s'étaient constituées en république.

C'est le roi qui a usurpé, c'est le roi qui, par des siècles de ruse et de violence, a déchiré les vieux titres du peuple. Et c'est nous qui poursuivons la restauration sainte, celle des droits éternels des travailleurs.

Le petit livre que voici n'a d'autre objet que de présenter ces idées sous la forme la plus intelligible possible et de montrer aux ouvriers modernes les destinées de ceux qui ont tenté, avant eux, l'œuvre qu'ils poursuivent. J'ai pris pour guide l'excellent ouvrage de M. Levasseur^[1], mais j'ai dû essayer d'indiquer aussi brièvement que possible l'histoire générale, sans laquelle l'histoire particulière des ouvriers ne se comprendrait pas. La besogne était difficile. J'ai fait de mon mieux.

1. ↑ Histoire des classes ouvrières.

CHAPITRE PREMIER

Rome

Il y a environ deux mille six cents ans, existait en Italie, à l'entrée des montagnes entre des peuples civilisés et des nations à peu près sauvages, une ville de refuge, où les bandits et les proscrits de tout pays trouvaient asile. Bourgade faite de cabanes, où les habitants, toujours en guerre avec leurs voisins, voyaient leur territoire finir à trois lieues de leurs maisons. Mais cette population trempée dans les combats, était singulièrement énergique, avisée, politique et tenace. C'était Rome.

Rome avait le génie de la guerre et de l'administration. En quelques siècles, elle détruisit les bourgades voisines, soumit les peuples limitrophes, étendit son empire sur l'Italie ; toujours poussée par l'esprit de conquête, que les générations se transmettaient ; employant tour à tour les armes et la politique. Après sept cents ans, elle commandait, en Orient, à la Turquie actuelle et à l'Égypte ; au sud, à toutes les côtes d'Afrique ; au nord, à l'Espagne, à la France, à l'Angleterre et à la Suisse.

Avant la conquête romaine, l'Espagne, la France, l'Angleterre et même le nord de l'Italie, étaient encore barbares. C'est des Romains que nous tenons notre civilisation ; et leur empreinte est encore marquée profondément dans l'Europe entière. La langue que nous parlons est la leur, corrompue ; notre administration est faite à leur exemple ; nos lois ont gardé des traces nombreuses de leur influence ; notre religion est un reste de leur empire. Il n'est donc pas étonnant qu'en toute chose, il faille remonter aux origines latines.

Dès les temps les plus anciens de l'histoire de Rome, à ces époques qui ne nous sont connues que par des fables et des légendes, on trouve l'existence d'associations ouvrières, sous le nom de « collèges ».

Malheureusement, nous ne connaissons rien de leur organisation : ignorance d'autant plus regrettable, qu'on peut suivre une filiation ininterrompue depuis ces « collèges » de l'antiquité jusqu'aux corporations modernes, et que les secondes émanent des premiers comme Henri V descend de saint Louis, Cela fait, comme on voit, une généalogie présentable de plus de deux mille ans.

Les collèges ne nous sont guère connus que par leur rôle politique. À Rome, le peuple entier votait : à l'époque la plus ancienne, les rois démocrates (il paraît qu'il y en avait alors) travaillaient à leur donner une part d'influence dans le scrutin. Beaucoup plus tard, sous la République, les collèges luttent pour tous les chefs du parti populaire contre la noblesse, de Marius à Clodius. Cependant le rôle des classes ouvrières à Rome est loin d'être aussi important qu'il l'a été depuis ; et cela pour une bonne raison : c'est que les ouvriers étaient peu nombreux. Les citoyens romains, à l'origine, étaient surtout laboureurs et soldats ; et le travail industriel y était tenu en maigre estime.

Pourtant, nous trouvons les corporations mêlées aux luttes politiques jusqu'à la fin de la République. À ce moment, le modèle et l'idéal des Bonaparte, César, chef du parti démocratique, s'empara de la souveraineté. Son premier soin, et il fut suivi en cela par ses successeurs, fut de tourner son pouvoir contre les libertés, et en particulier contre les « collèges » ou associations ouvrières. César, et après lui, Auguste, Claude, Néron les interdirent successivement, ce qui prouve qu'elles survivaient aux interdictions. En tous cas, cette ardeur de l'ancien césarisme contre les collèges, montre ce qu'il faudrait attendre contre les sociétés ouvrières modernes du césarisme actuel des Napoléon, disciple zélé de l'autre.

Un petit fait prouve à quel point les empereurs romains avaient peur du droit d'association. Sous un des meilleurs d'entre-eux, Trajan, le célèbre Pline gouvernait une province où les incendies devinrent fréquents. Pline eut l'idée d'y établir une corporation d'ouvriers pour éteindre le feu ; quelque chose comme une compagnie de sapeurs-pompier. Il n'osa pas le faire sans consulter Trajan ; Trajan refusa, tant il trouvait dangereux le groupement le plus simple d'hommes appartenant aux classes ouvrières !

Voilà comment, grâce à la crainte des associations et à la politique conservatrice, les incendies flambèrent en toute tranquillité.

Qui donc, à l'époque de l'Empire travaillait et produisait à Rome et dans l'Europe romaine ? Les esclaves.

On sait que l'antiquité admettait qu'un homme devînt une propriété, comme un bœuf ou un cheval. C'était l'esclavage : nulle part, il ne fut plus développé qu'à Rome. Dans tout l'Empire, la grande propriété avait fini par manger la petite. Aux champs cultivés par des paysans, avaient succédé d'immenses domaines, appartenant à des maîtres dont les richesses étaient si grandes, qu'ils en ignoraient l'étendue, et qui les faisaient cultiver par des esclaves achetés par eux.

Mais ce n'étaient pas seulement les cultivateurs qui étaient de condition servile. Tel millionnaire romain élevait, comme on élève des bêtes de somme, de véritables troupeaux de domestiques pour le servir, de cuisiniers pour le nourrir, de maçons pour construire ses maisons et ses fermes ; de fileurs, de tisserands, de tailleurs, de couturières, de cordonniers pour le vêtir, lui et les siens, d'orfèvres, pour lui fabriquer des bijoux, et même d'artistes (sculpteurs ou peintres) pour embellir sa demeure, et de philosophes pour lui former l'esprit.

Non-seulement, le maître trouvait sans sortir de chez lui tout ce dont il avait besoin, mais encore il exploitait ses esclaves ; il les louait comme ouvriers ; il leur faisait tenir des auberges ou des cabarets ; on vit mieux que cela : des millionnaires recourir à des entreprises de mendicité, et envoyer leurs esclaves, plus ou moins éclopés, faire les pauvres et demander un petit sou dans les carrefours ; ce qui ne laissait pas de rapporter un bon revenu.

En tout cas, le travail libre devait perdre beaucoup de son importance avec une concurrence pareille. Nous imaginons difficilement aujourd'hui une société fondée sur des mœurs si différentes des nôtres. Ce monde romain nous paraît un monstre. Qu'on songe que cette puissante nation avait conquis tous les pays alors connus, en des temps où la victoire donnait plein droit sur le vaincu. De la sorte, les Romains avaient mis la main sur les peuples qu'ils soumettaient, ouvriers et artistes, comme un Prussien met la main sur une horloge ; ils avaient meublé leurs terres de populations complètes de travailleurs, comme un habitant de Berlin peut garnir son

appartement d'un mobilier déménagé aux environs de Paris ; ils avaient organisé le pillage de l'univers, hommes et biens, et ils en vivaient.

Une société ne peut pas durer dans de pareilles conditions. La terre ne peut pas être cultivée, ni les métiers exercés par des esclaves. La servitude amène deux résultats : la dépopulation et la ruine du pays où elle est établie. La prospérité est en raison directe de la liberté des travailleurs. On vit bientôt les terres abandonnées ; les ouvriers ne suffirent plus au travail, l'habileté de fabrication fut perdue ; la décadence marcha si rapidement que les empereurs furent obligés d'y chercher un remède. Le seul qu'ils trouvèrent fut justement de ressusciter les associations, qu'ils avaient essayé de tuer.



En résumé, qui s'acharne à faire disparaître les corporations ? Le même Césarisme, grandi par l'appui de la démocratie et qui acheva, malgré son origine, et par cette fatalité qui est dans tous les régimes despotiques ou simplement monarchiques, de déposséder les classes pauvres et de livrer le monde à la grande propriété.

Qui fait revivre les corporations ? La nécessité même ; la rapidité de la décadence amenée par le travail non libre. Voilà les deux faits qui ressortent de l'histoire des travailleurs durant les neuf cents ans à peu près que nous avons parcourus à vol d'oiseau.

Étudions maintenant ces « collègues » ouvriers, qu'on n'avait jamais détruits tout à fait, mais qui reparaissent au jour à une époque sur laquelle les documents abondent, heureusement pour l'histoire.

CHAPITRE II.

Les Associations ouvrières sous l'empire romain.

Les « collèges » romains n'étaient pas des sociétés formées entre des travailleurs isolés et indépendants pour un but spécial, c'étaient des associations groupant tous les ouvriers de même métier et de même pays en une sorte de petite république à part, et remplissant à elles seules l'objet que remplissent aujourd'hui des institutions différentes, depuis les sociétés de secours mutuels jusqu'aux juridictions corporatives ; tout cela se trouvait confusément indiqué dans le « collège » qui réunissait pour l'ouvrier, comme l'État pour le citoyen, les attributions les plus diverses.

I. — De qui était composé un collège ? En principe, de tous les ouvriers d'un même métier, dans une même ville. Quelquefois le même collège s'étendait plus loin ; parfois il réunissait des métiers voisins, par exemple tous les ouvriers de bâtiments, ou des villes voisines, par exemple les bateliers de tout un fleuve. Ainsi, les bateliers de la Seine formaient une puissante corporation dès le commencement de l'Empire. Cette corporation semble avoir duré jusqu'à la Révolution française : c'est d'elle que la ville de Paris a pris le vaisseau qui figure dans ses armes, et qu'on a pu voir sur nos monuments publics.

Ouvriers et patrons étaient mêlés dans le collège, sans distinction. Une même misère et la même oppression les réunissaient. Comme les premières associations du moyen âge, les collèges sont faits, non par les ouvriers vis-à-vis de leurs patrons, mais par les uns et les autres vis-à-vis du reste de la société.

II. — Qu'était le collège ? C'était pour les hommes qui exercent le même métier, à peu près ce qu'est la « commune » pour ceux qui habitent le même

village. C'était un État dans l'État, ou mieux une ville dans la ville, ayant ses magistrats, ses règlements, ses propriétés, ses impôts.

Le collège pouvait posséder et acquérir. Il avait la faculté de recevoir les legs. De grands personnages lui laissaient souvent leurs biens. Il avait des cotisations sur les sociétaires. Le collège était souvent fort riche. Il avait des immeubles, le local de ses réunions, des bureaux ou des bâtiments affectés à divers usages, comme un cimetière particulier, ou, détail moins funèbre, une citerne dont les membres du collège profitaient.

Il possédait aussi ou son temple ou au moins un autel. Car le collège avait son côté religieux. Mais ceci exige une explication. L'antique religion romaine n'était pas gênante. L'antiquité possédait à peu près autant de dieux que nous avons de saints. Ces divinités étaient bonnes personnes, tenant peu de place, souffrant qu'on se moquât d'elles ; méprisées ouvertement de quiconque avait quelque éducation, et dénuées de tout rôle politique. Les sacrifices qu'on leur offrait et les cérémonies qu'on célébrait en leur nom n'étaient que de bonnes vieilles coutumes, n'engageant à rien ; les crédules croyaient aux dieux comme on croit aujourd'hui à la mauvaise influence du vendredi ; les autres en riaient tout haut ; les sacrifices particuliers du collège étaient des occasions de réunions et de fêtes, et rien de plus.

III. — Comment se gouvernait le collège ? Comme une petite république industrielle. Tout s'y faisait par le vote. À sa tête, le collège avait des magistrats, élus, les uns pour cinq ans, les autres à vie ; pour fournir à ses dépenses, il levait des cotisations ; pour régler le travail et trancher les difficultés qui pouvaient survenir, il prenait des résolutions et rendait des sortes de lois, ou plutôt de règlements.

Les avantages que les ouvriers en retiraient se devinent.

Ils s'administraient, se réglementaient eux-mêmes et jouissaient d'une véritable juridiction corporative.

Ils profitaient des propriétés du collège pour leurs besoins de chaque jour.

Ils profitaient de son influence et de sa puissance pour leurs intérêts généraux.

Ils trouvaient dans sa fortune des secours pour les cas de misère et de maladie.

IV. Quelle était la situation des collèges vis-à-vis de l'État ?

Il semblerait que des associations aussi nombreuses, aussi riches, et aussi puissamment organisées dussent avoir une singulière influence politique et constituer une force considérable pour la conquête des libertés. Rien de plus faux.

Les collèges n'avaient rien de politique. Ils ne pouvaient se former que par l'aide de l'empereur ; ils n'arrivèrent à vivre que par sa protection ; et ils cherchèrent des appuis dans les hommes puissants. Chaque collège eut ses « défenseurs » des deux sexes.

Imaginez que, sous l'homme de Sédan, les corporations naissantes, pour obtenir la faveur de l'État, aient choisi pour soutiens les gros bonnets de l'Empire, comme M. Rouher, M. de Persigny, ou même Mme de Persigny. C'est ce que faisaient les « collèges. » Ils avaient des listes de dix, quinze protecteurs ou protectrices, qu'ils payaient en honneurs des services que ceux-ci leurs rendaient. Voilà qui n'indique pas de leur part un grand esprit d'indépendance.

On voit ce qu'était un « collègue. » En somme, on y trouvait en germe tout ce que les ouvriers cherchent aujourd'hui. Le collège était une société de secours mutuels, ayant des fonds assez considérables pour donner aux pauvres et aux malades de la corporation un appui efficace ; le collège établissait une juridiction de métier et rendait la loi d'après laquelle cette juridiction pouvait trancher les difficultés ; le collège établissait une étroite solidarité entre les travailleurs d'une même profession ; mais entre les associations ouvrières de l'antiquité et les associations modernes, les différences frappent de suite. Elles tiennent à la différence des civilisations.

Imaginez un Empire long d'un millier de lieues, comprenant cent races diverses d'origine, de langue, de religion, de culture ; les nivelant patiemment et les mêlant en un mélange confus, où la corruption servile des nations pourries de l'Orient se joignait à la barbarie des nations de l'Europe. Avec le temps, l'idée de patrie s'efface et avec elle l'idée de droits. Nulle révolte n'est possible contre un maître qui peut écraser chaque insurrection

locale des forces du reste du monde. Peu à peu, on se soumet, on se résigne, on oublie, on ne comprend même plus le mot de liberté. Avec toute idée de résistance, [disparaît] toute raison de vivre. L'Empire devient un immense cimetière, où se décomposent les cadavres des peuples étouffés.

Où la vie, la liberté se réfugieront-elles ? Dans de petits groupes locaux, trop faibles pour porter ombrage. Si les peuples n'existent plus, on voit renaître 1° Les villes sous formes de municipalités ; 2° Les classes ouvrières sous forme de corporations.

Libertés municipales, libertés corporatives, voilà les seules libertés que le despotisme impérial tolérait : avec une singulière analogie des deux côtés. Même indépendance locale, — même administration électorale, — même souci de chercher des *patrons*, des *défenseurs* parmi les personnages influents.

Le but de ces libertés, octroyées, encouragées par l'État, c'est d'empêcher le monde de mourir tout à fait. Ces institutions tolérées ne sont pas dangereuses. Elles ne correspondent ni à des aspirations politiques contre le despotisme, ni à des aspirations sociales contre la monstrueuse inégalité des fortunes. Les peuples alors étaient trop épuisés, trop usés, trop éteints, pour songer à rien de semblable.

Il semble qu'un pareil état de choses est fait pour réaliser les rêves des conservateurs ; un peuple qui n'agit aucune question sociale ou politique ; des corporations et des municipalités qui ne sortent pas de leur sphère, une monarchie dans laquelle l'armée est toute puissante ; l'ordre régnant partout, à moins que les troupes ne s'insurgeassent. Et c'est ici qu'on peut juger l'idéal de ceux qui nous souhaitent un pareil état. Ce n'était pas l'ordre, c'était la mort. Et on le vit bientôt.

CHAPITRE III.

La fin de l'Empire.

Si quelque chose peut montrer où un despotisme centralisateur conduit rapidement un État, c'est l'empire romain dans l'antiquité, c'est la monarchie française dans les temps modernes. Le pays le plus riche, le plus fertile, la nation la plus active n'y peuvent pas tenir ; elles ont à choisir entre deux alternatives : la révolte ou la mort.

La centralisation épuise et tue par deux moyens : d'abord par la réglementation à outrance ; les hommes de loi, les bureaux ont tout prévu ; le peuple est saisi dans un réseau de prescriptions minutieuses ; l'initiative industrielle et locale est détruite, les sources de la production sont taries : au lieu d'un peuple vivant, on a une grande machine aux milles rouages, qui marche avec peine en grinçant, tant qu'elle est dirigée par un savant mécanicien politique, et qui ne marche plus du tout dès qu'une main moins habile vient à présider à son fonctionnement.

Une administration tracassière et routinière accapare toute l'activité, empêche tout progrès et fait place nette. Or, jamais on n'en vit une comparable à celle de l'Empire romain, à la fin de sa carrière, au temps des premiers empereurs chrétiens.

La seconde plaie des régimes centralisateurs, c'est l'impôt.

Il faut payer cette innombrable administration qui consomme et ne produit pas ; il faut des montagnes d'or au souverain, — au demi-Dieu — dont rien ne borne l'autorité et dont les caprices deviennent sacrés ; il en faut à son entourage des gros dignitaires, des grands seigneurs, des chambellans, des gouverneurs, qui vivent de lui. Trouvez donc les sommes nécessaires à ces frais immenses dans des populations dont la partie la plus rétribuée se compose de fonctionnaires qui vivent de l'État ; où la terre,

accaparée par de gros propriétaires et travaillée par des esclaves, est mal cultivée ; où la manie de la réglementation entrave et tue l'industrie !

L'impôt amène la misère, la misère donne le dernier coup à la production et rend plus impossible le paiement de l'impôt qui suit. Il arrive un moment où la ruine est universelle, où les champs se dépeuplent, où les ateliers se vident, où l'État se décompose comme un cadavre. Mais le pouvoir central veut de l'argent. Et il pressure le dénûment, et il exploite la ruine, et il saigne le cadavre, — en vain. Un pays qui se révolte, on peut encore le soumettre ; mais que voulez-vous faire à un pays qui expire d'épuisement ?

Alors, on vit un spectacle étrange : le monde entier renonce à vivre ; le soldat malmené et mal payé, dit : je ne veux plus combattre, j'aime mieux crever de faim ; l'ouvrier ruiné, dit : je ne veux plus travailler, j'aime mieux mourir tranquille ; le laboureur et le berger, dépouillés de tout, disent : nous ne voulons plus cultiver ni garder les troupeaux, nous aimons mieux vivre avec les bêtes sauvages ; le magistrat lui-même, pourvu d'honneurs, mais rendu responsable de l'impôt, dit : je ne veux plus administrer, j'aime mieux m'évader dans les forêts. La société se décompose et s'abandonne. Elle va s'ensevelir d'elle-même.

Que fait alors le despotisme ? Non-seulement il prend le soldat, et il le rive à son poste par la menace des plus horribles supplices, mais encore il saisit le laboureur et il l'attache à la terre ; l'ouvrier, et il l'emprisonne dans sa corporation ; le magistrat lui-même, et il l'enchaîne à sa fonction. Et l'Empire tout entier devient un bagne, où chacun traîne sa profession ou sa dignité comme un boulet.

C'est le dernier mot de la centralisation et de la réglementation. Son premier acte est de ruiner tout ; son second, d'interdire jusqu'au suicide aux misérables qu'il a réduits au désespoir.

Tel fut l'empire romain à sa fin. Que pouvaient devenir dans un pareil état de choses les classes ouvrières ?

Les champs dévastés, les routes occupées par les brigands, la misère partout ; toutes ces causes unies amenèrent un renchérissement de tout. Le travailleur ne peut plus vivre. L'État intervient. Il tarife chaque chose : le pain, les vivres, les vêtements, la journée de travail. On sait ce que

deviennent ces tarifs officiels ; ils ne sont jamais observés. Que fait l'État ? Il porte la *peine de mort* contre quiconque vendra ou achètera plus cher.

N'importe ! l'ouvrier n'a plus un liard. Et il faut payer l'impôt ! mais c'est impossible ! — L'État n'accepte pas cette impossibilité. Il saisit au malheureux ses outils. Ce n'est pas assez. — Eh bien ! il le force à vendre son fils comme esclave ! Que fera le travailleur, ruiné, crevant la faim, dépouillé de son dernier sou, de son dernier vêtement ? Il ira mendier ? Il se sauvera dans les bois ? l'État ne le veut pas.

Je disais que la corporation, asile des travailleurs au début, devenait un cachot à la fin, quand le despotisme avait mis la main sur elle. C'est ce qui arrive sous l'empire. L'ouvrier est attaché à elle, s'il s'enfuit, dit la loi impériale, il sera ramené de force. Mais si sa corporation, par pitié pour lui, ne dénonce pas sa fuite ? — La corporation tout entière sera punie. Mais si pourtant il s'évade ? Ses biens seront saisis. Mais s'il n'a plus rien ? Bon, on saisira sa famille.

Voilà où en vint le césarisme ; voilà ce que préparait la protection qu'il avait donnée aux associations ouvrières. Vous me direz que c'est là une monstrueuse anomalie ! Je vous répondrai que c'est la suite nécessaire de la centralisation césarienne ou monarchique ; elle ruine forcément l'industrie. Donc le travail est forcément abandonné. Or, elle a soumis le travail à une organisation administrative, en donnant des autorisations officielles, et, par conséquent, une valeur officielle, aux corporations primitivement libres. Elle a donc un cadre despotique, dans lequel sa première idée doit être de retenir le travail par la contrainte. Tout cela se déduit et s'enchaîne ; ce n'est pas un caprice du despotisme, c'est un développement logique.

Si logique, que mille cinq ou six cents ans après, en France, une centralisation analogue amena, comme on le verra, le même résultat ; et que l'heure vint, sous Louis XV, où la monarchie qu'on veut restaurer avec Henri V, fut réduite à interdire, non plus à l'ouvrier, mais au patron, de renoncer à son industrie, parce qu'il ne put pas se soustraire au paiement des diverses formes d'impôts que l'État tirait de lui.

Revenons à l'Empire Romain.

Un monde où chacun reste malgré lui, depuis l'ouvrier jusqu'au soldat, n'a plus de force de résistance. Or, à l'époque où ces choses se passaient,

une grande partie de l'Europe (l'Allemagne, la Russie, le Danemark et la Suède actuels) était habitée de peuples barbares, sans demeure fixe, que Rome n'avait pas encore soumis, et qui venaient battre ses frontières de leurs flots errants.

Quand le monde romain, épuisé, n'eut plus la force ni presque le désir de se protéger lui même, l'empire fut envahi, inondé de leurs hordes.

C'était l'invasion des barbares.

CHAPITRE IV.

Barbarie et Féodalité.

En l'an 406 après J.-C., des peuples sauvages, appelés Suèves, Alains et Vandales, passèrent le Rhin, qui bornait l'Empire Romain, ravagèrent la France, alors nommée Gaule, et allèrent ensuite piller l'Espagne.

En l'an 912, les derniers barbares, les Normands, qui étaient venus en barques du Danemark, leur patrie, piller les bords des fleuves et porter partout le brigandage, la dévastation et l'incendie, acceptèrent, par un traité, de s'établir pacifiquement dans la province qui, depuis, a gardé leur nom : la Normandie.

De l'an 400 à l'an 900, c'est-à-dire durant cinq siècles, le monde barbare ne cessa de verser sur l'ancien Empire Romain des bandes nouvelles d'envahisseurs. Durant cinq siècles, des masses d'hommes ne connaissant d'autre vie que la guerre, et traînant leurs femmes et leurs enfants avec eux, se promenèrent à travers l'Europe civilisée, saccageant les villes et dévastant les champs ; durant cinq siècles, des hordes féroces, sans cesse renouvelées, se partagèrent les provinces des Césars, élevèrent des royaumes éphémères, qu'un massacre créait et qu'un massacre renversait, et couvrirent de sang le monde entier.

L'histoire de ce temps-là est bien monotone : un peuple de sauvages demi-nus, aux longs cheveux blonds, armés de haches, de javelots et d'épées ; un peuple qui n'a eu jusque-là d'autre demeure que les forêts, et qui ne sait ce que c'est qu'une ville ni qu'un champ ; un de ces peuples vagabonds, à la voix rauque et aux mœurs féroces qui erraient dans les bois sans fin de l'Allemagne, avec leurs chariots portant leurs femmes et leurs biens, s'empare un jour d'une des forteresses qui défendaient la frontière romaine, bat l'armée de l'Empire qu'on envoie contre lui, se trouve maître

du pays, s'y établit à sa guise, prend ce qui lui plaît de prendre, domaines ou trésors, tue ce qu'il lui plaît de tuer, et s'installe dans la ville latine, au milieu des anciens habitants épouvantés et soumis.

Le chef de la tribu conquérante devient le souverain du pays, voilà un royaume fondé.

Ces sauvages, habitués à la vie rude des barbares, et encore grossiers et balourds, se trouvent à la fois devant des esprits fins et politiques et devant des plaisirs inconnus pour eux. Le magistrat ou l'évêque romain, pâle d'abord d'effroi, a bientôt pris sur eux l'ascendant naturel d'un esprit cultivé et subtil sur une âme simple et violente. L'évêque, avec le prestige des pompes et des splendeurs de culte, avec un petit miracle arrangé, et surtout avec l'aide des femmes, conduit le roi, et bientôt le peuple, à quitter ses vieux dieux féroces pour la religion chrétienne. Le spectacle des plaisirs fait une autre conversion. Les barbares se soûlent de jouissances nouvelles, ils se vautrent en furieux dans les voluptés qu'ils ne connaissent pas. Le vaincu domine le vainqueur ; mais le vainqueur fond comme cire dans une civilisation à laquelle il n'est pas préparé. En quelque temps la race est pourrie, énervée, impuissante.

Mais un flot nouveau de barbares, bat la frontière qu'a submergée la première invasion. Une horde qui a gardé, avec la rudesse, l'énergie de la vie sauvage, vient heurter la horde qui l'a précédée et qui s'est déjà amollie dans le monde romain. Elle soumet à son tour le vainqueur d'hier ; et passe par les mêmes vicissitudes, jusqu'à ce qu'elle soit à la fin énervée et remplacée comme la première.

Cela se fait au milieu de guerres perpétuelles, de révoltes perpétuelles, de massacres perpétuels. On peut dire que durant cinq cents ans l'Europe a été toute rouge de tueries, toute fumante d'incendies, toute retentissante d'écroulements. Ce furent des alertes sans fin et des épouvantements sans relâche : et l'on est étonné que l'Europe y ait survécu.

Dans ce désordre universel que reste-t-il à faire ? Se défendre ; se fortifier ; s'entourer d'un fossé et d'un mur. C'est ce qui se fit la longue.

Les villes se resserrèrent dans une ceinture de remparts ; les riches garnirent leur propriété et armèrent leurs gens, de façon à se pouvoir protéger. Mais le paysan, mais le petit propriétaire, mais l'habitant du village ? Le voilà livré aux hasards d'un temps de guerre et d'invasion continuelles. Qui le protégera ? Le gouvernement régulier ? Il n'y en a plus. Lui-même ? Il est trop faible. Il faut qu'il se mette sous la tutelle de son voisin plus fort. Mais cette tutelle ne lui sera pas donnée pour rien. Le protecteur exige que le protégé reconnaisse sa domination, déclare qu'il tient son champ de lui, qu'il est « son homme » comme on disait, qu'il lui paye une redevance à ce titre. Le faible pour avoir un peu de sécurité renonce à sa liberté et à son indépendance.

En même temps, les « ducs » et les « comtes » qui administraient les provinces, à titre de fonctionnaires du souverain, comme nos préfets actuels, profitent du désordre général pour se rendre indépendants, pour faire leur fonction héréditaire, pour se créer de petites souverainetés, et l'on a alors ce qu'on appela la féodalité, avec ses divers degrés ; le duc ou le comte au-dessus du seigneur, le seigneur au-dessus du peuple.

Un pareil ordre dans la société se fait-il régulièrement, tout d'un coup ? Non, certes. Il y faut le temps ; puis tout y est mélangé et confus et se classe lentement : les ducs ou comtes en guerres perpétuelles ; les seigneurs, toujours en révolte ; l'église catholique, empiétant sans cesse, dépouillée par violence et dépouillant par la ruse ; les vieilles habitudes romaines subsistant, pêle-mêle avec les nouvelles habitudes féodales qui s'établissent. À cette époque, et dans une société toujours en lutte, il n'y a guère de droit fixe, ni même fixé par l'écriture ; il n'y a pas d'institutions établies ; le monde offre un aspect de lutte ; chacun tire à soi ; la force fait les lois, passagères comme elle ; mais l'ordre qui se dégage lentement, irrésistiblement de ce désordre, est celui que j'ai indiqué : un état de choses, où personne n'est libre ; où l'homme du peuple relève du noble, où le noble relève du grand seigneur et où les dépendances s'échelonnent.

À ce moment de guerres éternelles, où se réfugie le travail ? Et que devient l'ouvrier ?

1° Il vit d'abord à l'ombre du château fort ou du couvent ; mais asservi.

Au milieu des ravages causés par les luttes civiles ou par les invasions, chaque seigneur a fait creuser deux enceintes de fossés garnis de palissades ; dans le second, il a construit, en bois d'abord, en pierre plus tard, une tour solide, qui sera au besoin son dernier refuge. L'Europe est couverte de ces fortifications. La tour, c'est le « donjon, » mot qui veut dire « domination ». En elle réside la protection du peuple groupé sous son abri, et par suite le droit de seigneurie qui en est la conséquence.

Le laboureur laboure sous sa tutelle ; et il lui paye redevance. L'ouvrier fabrique sous sa tutelle ; et il lui paye redevance. Quelle redevance ? Une part de la récolte, pour le laboureur ; tant du produit de la fabrication pour l'ouvrier. Leur sort est le même. Le sellier donnera tant de selles ; le forgeron tant d'objets forgés ; le sellier et le forgeron *appartiennent* au seigneur ; ils sont à lui de naissance ; ils ne peuvent pas quitter ses terres.

Ce n'est pas tout : au château sont attachés des ateliers d'ouvriers et d'ouvrières de condition encore pire, qui ne travaillent que pour lui. La barbarie et la misère du temps ont rendu le commerce bien difficile. Tout ce dont on a besoin, il faut le fabriquer sur place, dans le château même : et c'est peu de chose ; les étoffes et les vêtements, quelques meubles grossiers, de forme primitive, des armes et des harnais. Si quelque objet de luxe, d'origine grecque ou orientale, pénètre, c'est rarement et à grand prix.

L'ouvrier des ateliers seigneuriaux « serf » qui ne travaille que pour le maître, à peu près comme l'esclave romain ; et l'ouvrier qui s'acquitte par une redevance envers son seigneur ; voilà ce que nous offre le monde féodal. Mais ce seigneur n'est pas nécessairement un guerrier, ce peut être une puissance d'Église : soit un évêque, soit un monastère. Car les uns et les autres avaient des propriétés et des serfs.

2° Le travail s'est encore réfugié dans l'église. Du monde romain, qu'ont respecté les barbares ? Le prêtre et le moine. Où s'est réfugiée la civilisation romaine ? Chez le moine et chez le prêtre.

La religion, et, il faut le dire, la superstition n'ont jamais perdu leur influence sur les âmes violentes, mais primitives. Aussi, plus on descend dans la barbarie, plus on voit la puissance de l'Église s'accroître. Elle étend peu à peu ses biens et son pouvoir. Elle échappe seule dans le naufrage où

périt l'Empire. Elle reste le seul asile ouvert, elle reçoit en dépôt la langue, la science et l'industrie de Rome.

À cette époque, les monastères sont nombreux, ce qui n'est pas étonnant et tous les moines travaillent, ce qui l'est plus. Leur règle (bien perdue depuis) oblige, quiconque se consacre à Dieu, à faire œuvre de ses mains. Chaque couvent est un atelier, une fabrique. Chaque moine est aussi un ouvrier. Que les choses ont changé !

Cet ouvrier là est le seul qui ne soit pas asservi durant la féodalité.

Il y a malheureusement six cents ans que les moines ne travaillent plus. Le monde y a perdu, puisqu'il nourrit des oisifs qui ne peuvent rien donner à la société. Les moines y ont-ils gagné, en moralité et en considération ?

3° Dans des villes, les mœurs romaines se sont un peu conservées ; quelques associations ouvrières ont survécu. On les trouve mentionnées de loin en loin dans ces temps de ténèbres ; quelles sont celles qui ont échappé ? comment et à quelles conditions l'ont-elles fait ? Dans quelle mesure ont-elles survécu ? Questions insolubles. L'obscurité qui couvre ces époques barbares, rend toute réponse impossible.

En somme, ni l'industrie, ni la civilisation n'ont tout à fait péri. Mais elles s'éteignent de jour en jour. Le désordre croît ; les restes de la culture romaine s'effacent, l'ignorance s'étend et le monde tout entier semble entrer lentement dans la mort.

CHAPITRE V.

La renaissance du moyen-âge.

C'est un triste spectacle que celui de la fin des invasions et du commencement de la féodalité (10^e siècle). Chaque jour on tombe plus bas, plus bas, dans le désordre et dans le cahos, dans le crime et dans le sang, dans l'ignorance et dans l'abrutissement. Les derniers rois ou empereurs, comme pris de folie furieuse, ont brisé leurs peuples et leurs pouvoirs dans les batailles où des nations entières se heurtaient. Il n'y a plus de gouvernement, mais bien autant de petits tyrans qu'il y a de seigneurs ou de brigands embusqués dans leurs châteaux ; le monde est couvert de ruines, et la place des anciennes villes saccagées ou par les Normands ou par les guerres civiles est marquée de décombres et de ronces. On ne cultive plus, la famine revient tous les deux ans et fait des raffles énormes sur les populations désarmées. Il semble que la vieillesse du monde, l'horreur et le tumulte des catastrophes, l'épouvante continue du massacre et des incendies, aient hébété et obscurci toutes les cervelles.

Tout est chancelant, laid et éphémère. Les savants du temps, les moines, bégayent sous prétexte de théologie ou de philosophie des coq-à-l'âne subtils et niais, en latin farci de solécismes. Les secrets des métiers se perdent, on ne sait plus rien faire, le moindre objet est maladroit et grossier. Les monuments même qu'on élève, églises ou palais, mal construits et décrépits de naissance, flageolent et titubent sur leurs piliers, et s'affaissent sans qu'on y touche. Plus d'inventions, plus d'arts, plus d'humanité ; les générations lassées voient s'appesantir et s'épaissir sur elles comme une éternelle nuit d'hiver. Temps sinistres dont l'on n'essaye même plus d'écrire l'histoire, tant on sent le néant s'approcher ! Car sur la fin de cette période, nous n'avons presque plus de mémoires, rien que de sèches

indications de dates : comme si cette époque ne valait même plus la peine d'un souvenir.

Il y avait alors neuf cents ans que le Christ était né, et six cents que sa religion était toute puissante et universelle dans le monde romain. On peut juger par là du « progrès » que le christianisme a fait faire à l'humanité.

Et c'était bien le vrai moment de cette religion de mort et d'extrême-onction, faite pour énerver les vivants et pour consoler l'agonie. Elle avait répandu sa vraie doctrine (qu'elle a abandonnée depuis) que le monde allait finir. Cette fin du monde, tout semblait l'annoncer ; plus encore, la commencer. On sentait l'univers défaillir lentement.

Sautez un siècle ou deux ; et regardez :

On ne sait quel renouveau a passé sur l'Europe. Tout renaît, tout vit. Partout des langues nouvelles chantent aux oreilles. Un bruit de métiers remplit les villes. Des monuments légers, d'un style nouveau, des découpures de pierre, des fusées de colonnettes, jaillissent partout du sol. Une société polie, galante, cultivée habite les châteaux. Des hommes libres habitent certaines communes. Art, science, littérature, industrie, tout ce qui se mourait sous l'empire romain est revenu tout d'un coup. Après des siècles de barbarie, on a tout inventé à nouveau. On a retrouvé jusqu'à la libre pensée qui fait entendre dans les écoles sa voix oubliée.

Ce n'est pas un progrès, c'est un changement à vue, je dirais presque, c'est un miracle.

Qui a fait ce miracle ?

L'arrivée des races nouvelles ? — Non. — Il y a longtemps que les invasions ont eu lieu. Le Christianisme ? — Non. — Il y a des siècles qu'il a la toute puissance, et il ne s'en est servi pour rien, mais bien la chute de tout pouvoir central, l'éparpillement du monde, l'association libre.

Le premier caractère de cette civilisation du moyen âge, c'est d'être toute locale, morcelée, éparse. Chaque province a sa langue à part, sa vie politique à part, son autorité à elle. Chaque ville a son industrie et ses libertés.

Son second caractère, c'est d'être spontanée, d'éclater malgré tout. Nul secours officiel, nul encouragement d'aucun pouvoir. Dans le désordre,

dans le cahos, chacun s'est débrouillé comme il a pu, a lutté, a réussi.

Le monde que « l'Ordre » de l'Empire romain avait tué, industriellement, commercialement, politiquement, le désordre l'a ressuscité.

Pour le mouvement d'industrie, pour le mouvement politique, une idée a tout fait : celle de l'association, non plus protégée et réglée, mais de l'association indépendante et presque insurrectionnelle.

Qu'on se rappelle l'état des choses avant cette renaissance. Partout où il y a une tour et un fossé, il y a un tyran, baron dans son donjon, évêque dans son palais, abbé dans son monastère. Ce tyran, où est sa chose ; il a quelques lieues de despotisme, son petit morceau de royaume ; au-dessus de lui, nul pouvoir public. Ce n'est qu'à lui qu'on a affaire.

Que font les opprimés ? Une « conjuration, » c'est-à-dire une association sous la foi du serment ; ils se lient par un engagement à s'entr'aider contre leur misère ; mais, cette association, elle est toute locale, toute restreinte, comme le pouvoir contre lequel elle est faite ; elle se borne à une ville, à un seul pays.

Les barbares qui avaient envahi l'Empire romain avaient une coutume analogue. Contre les périls de la vie sauvage, ils se réunissaient en associations de « frères, » jurant de se défendre les uns les autres. Ces associations s'appelaient des « Ghildes. » Le nom de « Ghilde » fut aussi un de ceux des corporations ouvrières au moyen âge, ce qui indique la parenté entre les deux faits.

Ainsi, partout, les travailleurs se groupent, — dans les campagnes, et leurs soulèvements sont noyés dans le sang ; — dans un même métier, et leur groupement fait une corporation ; — dans une même ville, et c'est une « Commune, » presque une République.

Quelle influence eut cet affranchissement ? On le vit bientôt : une résurrection de l'industrie et de la richesse, si complète, qu'on en est stupéfait : tant la liberté est féconde !

CHAPITRE VI

Les Associations ouvrières du moyen âge

Qu'est-ce aujourd'hui qu'une association ouvrière ?

Les ouvriers, de notre temps, sont des hommes libres et des citoyens égaux aux autres citoyens. S'ils songent à former des groupes ou des sociétés pour se garantir, soit contre la misère, soit contre les exigences du capital, soit contre les juridictions étrangères à leur classe, c'est individuellement, à leur heure, dans la plénitude de leur liberté. — Ces groupes, y entre qui veut, quand vient le besoin ou la conviction. Ces sociétés, elles ont un but déterminé : celle-ci, l'assurance mutuelle contre la misère, cette autre, la lutte contre les patrons ; et si quelques travailleurs prennent l'initiative, les autres peuvent rester étrangers à leur œuvre, jusqu'au jour où ils en comprennent l'utilité et les bienfaits.

Ce qui se passait au moyen âge était tout différent.

Tous les travailleurs d'une même ville et d'un même métier, soumis à la même oppression, se serraient et s'organisaient pour s'affranchir ensemble. Cette organisation, elle ne pouvait évidemment être limitée, ni à certains travailleurs, ni à certain objet spécial. Tant que les ouvriers ne l'avaient pas conquise, ils n'avaient ni droits, ni libertés, ils étaient serfs. Ils ne pouvaient pas plus former une société pour un but défini, et avec une partie d'entr'eux, qu'un pays ne peut faire une révolution sans qu'elle touche à tout le gouvernement, et sans qu'elle embrasse dans ses résultats tous les citoyens.

De là la nature de la corporation ouvrière au moyen âge : ce n'était pas un groupement de quelques travailleurs, c'était la loi de tous les travailleurs d'une même profession ; comme une petite ville dans la grande, un diminutif de la patrie. On en était naturellement, par cela-même qu'on

exerçait le même métier dans la même ville, je dirais qu'on la subissait, si elle n'avait pas été au début un bienfait incontestable, comme on subit la loi du pays où l'on est, comme on subit l'organisation et les charges municipales de l'endroit qu'on habite. C'était une petite nation, avec sa législation, ses magistrats et son territoire.

Aussi chaque corporation est différente de la corporation voisine. Celle-ci est aristocratique, cette autre démocratique ; il n'y en a pas deux dont les règlements soient semblables ; cette réflexion était nécessaire, au début de cette étude, qui aura pour objet de donner, non pas les règles universelles de tous les corps de métiers (il n'y en avait pas), mais les faits généraux qui ressortent de toutes leurs réglementations particulières.

Puis, chaque corporation se défend contre sa voisine, avec la jalousie de toutes les organisations locales. Luttés, dans la même ville, entre les métiers analogues, pour la limite de leur droit de fabrication. (Par exemple entre les drapiers, les tisserands et les foulons.) Luttés, dans le même métier, entre les ouvriers de la ville et ceux des faubourgs. Il serait injuste de reprocher aux ouvriers du moyen âge leur regrettable exclusivisme, qui tenait aux mœurs et aux idées du temps. Dans des siècles où tout était privilège, les ouvriers ne pouvaient pas songer à abolir les privilèges : ils essayaient de conquérir les leurs.

II. — Aujourd'hui, il y a séparation absolue de classe entre l'ouvrier qui produit, le patron qui a l'entreprise de la production et le marchand qui est l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Aujourd'hui, la richesse accumulée depuis des siècles, s'est concentrée dans les mains, soit des patrons, soit des gros négociants. Le *capital* industriel s'est créé peu à peu, a exploité le travail, et la lutte a commencé. Rien de semblable n'existait au début des corporations.

On sortait d'une misère et d'une oppression commune, on ne connaissait pas les grandes situations industrielles et commerciales. Le fabricant avait lui-même sa boutique, où il vendait ses produits ; là il était à la fois patron et marchand. Son commerce et sa fabrication étaient restreints. Puis, avant d'être patron, il fallait qu'il eût été ouvrier. Il avait eu le sort du très-petit nombre de travailleurs qu'il employait. Il était de la même classe sociale

qu'eux. Il s'était affranchi avec eux. Bref, les différences, les exploitations, les luttes, qui se sont fait jour depuis, étaient encore ignorées.

Les corporations ouvrières, où se rencontraient les industriels, les négociants, et jusqu'aux changeurs et aux banquiers, organisés comme les autres, tant les situations changent ! les corporations ouvrières contenaient trois états divers, moins trois classes séparées que trois grades successifs, en quelque sorte.

Le premier était celui des « apprentis. » Le temps de l'apprentissage, qui variait suivant les métiers, était généralement fort long. Il pouvait aller jusqu'à douze ans. Les parents de l'enfant qu'on plaçait comme apprenti passaient un contrat avec le patron chez qui il entrait. L'apprenti payait à son patron une somme annuelle, dont le minimum était fixé par les coutumes ou les règlements de la corporation. Quelquefois, il pouvait faire son apprentissage gratis.

Une fois engagé, il ne pouvait plus quitter son patron, mais celui-ci devait le loger, le nourrir, l'entretenir. Il avait dans la maison une position à la fois d'élève et de serviteur. Cette dernière était naturelle, à une époque où les fonctions domestiques étaient dévolues à la jeunesse, et où le fils des plus nobles commençait par servir aussi. L'apprenti n'était pas sacrifié, tant s'en faut, par l'organisation ouvrière du moyen âge. Le grand soin des corps de métiers semble avoir été de lui assurer une éducation industrielle sérieuse. Le maître est tenu de la lui donner ; il ne peut prendre qu'un nombre fixé et très-restreint d'apprentis par cette raison qu'un seul maître enseigne mal un trop grand nombre d'élèves.

Son temps fini, « l'apprenti » devient « valet, » c'est-à-dire ouvrier. Que cette expression de valet n'étonne pas. Elle n'avait nullement, à cette époque, le sens qu'elle a pris depuis ; on n'y peut attacher spécialement aucun sens de domesticité. Les règlements sont si susceptibles sur ce point qu'un d'eux interdit même d'employer les apprentis devenus assez instruits pour travailler, au service de la maison. « Quand un apprenti sait faire son *chef-d'œuvre*, dit le règlement des « chapuiseurs, » c'est raison qu'il se tienne au métier, qu'il soit en l'atelier, qu'on l'honore plus que celui qui ne

sait pas le faire, et que son maître ne l'envoie plus en ville chercher son pain et son vin, comme un garçon. »

Chaque maître pouvait employer autant d'ouvriers qu'il en avait besoin. Il passait avec eux un engagement. Si l'ouvrier ne pouvait plus rompre cet engagement, le maître, de son côté, ne pouvait plus le renvoyer sans de bonnes raisons. Dans les cas où il y avait contestation, c'étaient les magistrats de la corporation qui décidaient ; et ces magistrats étaient pris, dans beaucoup de corporations, en nombre égal parmi les ouvriers et les patrons.

Si le patron avait des droits vis-à-vis l'ouvrier, l'ouvrier en avait vis-à-vis du patron. D'abord celui qui était de la corporation devait être employé de préférence à tous ceux qui venaient de dehors. Tant qu'un seul « valet » du lieu restait sans ouvrage, les patrons n'avaient pas le droit d'employer des étrangers. Puis, quand les patrons frustraient les ouvriers dans leurs intérêts, dans les cas qui amèneraient aujourd'hui une grève, il y avait des juges professionnels pour discuter leurs griefs et leur donner satisfaction.

Sur quelques points seulement, les règlements étaient très-sévères. Les corps de métiers exigeaient des ouvriers qui participaient aux privilèges et à tous ceux que les patrons employaient la moralité et des vêtements convenables. Le dernier détail paraît un peu bizarre aujourd'hui ; mais on remarque le premier. Il prouve combien les associations ouvrières étaient jalouses de leur dignité.

Pour devenir à son tour « maître », c'est-à-dire patron, deux conditions étaient exigées de l'ouvrier : « savoir le métier et avoir de quoi ; » c'est-à-dire posséder l'éducation industrielle et les fonds nécessaires pour prendre honorablement un établissement. En se faisant recevoir « maître, » on payait un droit fixé d'avance. Une fois reçu, on n'avait plus qu'à faire prospérer de son mieux son industrie. Cependant les corporations semblaient craindre qu'un établissement ne prît trop d'extension aux dépens des autres, et n'attirât tout à lui. Elles défendaient aux patrons d'accaparer l'industrie, en prenant un trop grand nombre d'ouvriers.

III. — Voici les citoyens de la petite république industrielle. Voyons leurs lois.

Ces lois, au premier temps, on les appelait des « coutumes, » comme presque toutes les lois de l'époque féodale. Coutumes : ce mot signifie qu'elles n'étaient ni écrites ni constatées par un texte, qu'elles consistaient uniquement dans les pratiques suivies par la corporation, dans des habitudes prises naturellement, et qu'elles n'existaient que dans la mémoire de ceux qui avaient vécu dans le métier.

Ces « coutumes » nées d'elles-mêmes, et adoptées spontanément par la corporation, comment n'auraient-elles pas été faites dans l'intérêt de l'ouvrier et de l'industrie ? Aucun pouvoir ne les avait imposées ; aucune pression n'avait influé sur elles ; elles étaient sorties de la liberté industrielle conquise, et en gardaient la trace.

Mais bientôt on sentit le besoin de les fixer par l'écriture, et aussi de leur donner la garantie du pouvoir seigneurial ou royal. Alors aussi, ce fut dans une réunion des plus anciens et des plus considérables du métier que le texte en fut établi. La législation des corporations ouvrières sort donc de ces corporations elles-mêmes.

Quelle préoccupation indique-t-elle ? Méfiance des ouvriers contre les patrons ? Effort des patrons pour asservir les ouvriers ? Non. Encore une fois, ces questions de classes paraissent à peine alors. L'idée principale de l'association ouvrière affranchie est d'être digne de sa liberté, de relever l'industrie et la dignité de ceux qui l'exercent, de moraliser le travail. On y trouve une sorte d'honnêteté naïve et presque puérile par les précautions qu'elle prend.

Nous l'avons vu dans l'organisation des diverses classes de la corporation. L'apprenti, on veut avant tout qu'il devienne un bon ouvrier. L'ouvrier, on tient à ce qu'il soit honnête et de mise décente. Le patron, on exige sévèrement qu'il soit un ouvrier capable, avant de diriger d'autres ouvriers à son tour, et qu'il ait les fonds nécessaires pour fonder un établissement sérieux. Mais ce n'est pas tout : des règlements minutieux, adaptés à chaque métier, entrent dans les détails de la fabrication ; et, chose précieuse et notable ! ces règlements, faits par les ouvriers, ont surtout un grand objectif : l'intérêt des acheteurs. Ce qu'ils proscrivent avec soin et dans des prescriptions circonstanciées, c'est la fraude. Ce qu'ils veulent conserver, c'est la loyauté de la fabrication.

IV. — Pour faire exécuter ces règlements, le corps des métiers a des magistrats appelés, suivant la corporation ou le pays, maires, jurés, consuls, élus, bails, gardes ou maîtres de métiers, etc. Ces magistrats, de nombre variable (généralement quatre ou six), étaient tantôt tous de même grade, tantôt divisés en deux classes ; ceux qui surveillaient, ceux qui jugeaient. Ils sortaient d'une élection dont les formes variaient. Ils étaient choisis, ici, par tout le corps de métier, ailleurs, par les magistrats sortants. Ils étaient souvent pris, également, parmi les ouvriers et les patrons. La corporation des foulons, à Paris, avait même à cet égard une législation ingénieuse. Les patrons nommaient deux ouvriers, et les ouvriers deux patrons, en sorte que les magistrats de chaque classe étaient sympathiques à la classe opposée.

Ajoutons qu'il y avait des corporations dont l'affranchissement n'était pas si complet, et sur lesquelles pesait encore le pouvoir féodal. Pour celles-là, le magistrat, le « maître de métier » c'était le patron qui fournissait le seigneur, ou l'ouvrier qui travaillait pour lui. Dans d'autres les magistrats étaient nommés par le « prévôt des marchands » (nommé lui-même par le seigneur, et son représentant).

V. — Les corps de métiers étaient, comme les collèges romains, capables d'acquérir et de posséder. En outre, ils levaient des cotisations ; ils imposaient des amendes ; ils percevaient des droits. Ils avaient un véritable budget. Ce budget, une grosse part en était employée à secourir les membres de la corporation hors d'état de se suffire à eux-mêmes. Ainsi les « cuisiniers » de Paris consacraient le tiers des amendes à entretenir « les pauvres vieilles gens déchus par faits de marchandise ou de vieillesse. »

Telles étaient dans leurs traits essentiels les associations ouvrières du moyen âge. On a pu juger leur caractère : ce sont, non pas des *sociétés* fondées pour un but spécial, mais de véritables petites républiques industrielles, où les travailleurs s'administrent eux-mêmes et font leurs lois et leur police, sans que l'autorité s'en mêle.

Que ces républiques fussent exclusives et jalouses, comment s'en étonner ? Dans le morcellement du moyen âge chaque coin de territoire s'arrangeait de son mieux et gagnait ce qu'il pouvait de liberté ou de droits, à part des autres. Si l'on tient compte de cette circonstance, l'organisation des corps de métiers ne paraîtra pas à dédaigner.

Les travailleurs une fois affranchis, quelle est leur première idée ? — Assurer la loyauté de l'industrie, surveiller la moralité de l'ouvrier et du patron ; exiger une solide éducation professionnelle. Un pareil exemple semble indiquer que l'autonomie des classes ouvrières ne peut amener que d'excellents résultats ; il fait comprendre pourquoi l'affranchissement des ouvriers profite si puissamment aux progrès industriels et à la richesse publique.

Comparez le collège romain, réglé par l'État, avec toutes les garanties de l'ordre, et le corps de métier du moyen âge, né spontanément d'une sorte de révolte. Le premier est impuissant à conjurer la ruine de l'industrie : le second la relève avec une étonnante rapidité. La comparaison n'est-elle pas instructive ?

À côté des « corps de métiers » qui comprenaient la classe tout entière des travailleurs, il y avait de véritables sociétés : « les confréries. » Les confréries étaient fondées soit par les membres d'un corps de métier, soit par une partie d'entre eux, soit par plusieurs métiers, soit même avec l'appoint de personnes étrangères, dans un but à la fois de religion, de fêtes et de charité. Avoir sa chapelle, son saint et ses messes spéciales, célébrer de grands et fréquents banquets où l'on buvait beaucoup, figurer en corps, soit aux enterrements des confrères, soit aux solennités publiques, représenter et festoyer de toutes les façons ; tel était le fond de la confrérie, que nous ne citerions que pour mémoire, sans ses institutions de charité qui étaient fort étendues. La première société de secours mutuels connue, peut-être, fut une confrérie mieux organisée que les autres : celle des « corroyeurs de robes de vair » à Paris. Les ouvriers qui voulaient participer à ses avantages payaient un droit d'entrée et une cotisation mensuelle, moyennant quoi, s'ils étaient malades (car la confrérie ne visait que le cas de maladie), ils avaient droit à trois sous par semaine de maladie, trois sous par semaine de convalescence, et autant pour avoir le temps de se remettre. Il est inutile de dire qu'entre notre « sou » actuel et le « sou » du moyen âge

il n'y a d'autre ressemblance que celle du nom ; et que la valeur du sou était alors très-sérieuse.

CHAPITRE VII

Les Communes.

La liberté industrielle, ce n'est pas assez. Il faut la liberté politique. Il y eut au début du moyen âge, un immense effort pour la conquérir. Et comment ? Par de grandes révolutions, embrassant tout un vaste pays, comme les révolutions modernes ? Non, c'était impossible en ce temps où chaque coin du territoire vivait à part. La révolution fut morcelée, comme les peuples l'étaient : insurrections locales, libertés de clochers, républiques entourées tout entières dans les murs d'une seule ville.

Les « bourgeois » (en ce temps-là, le nom de bourgeois s'appliquait, non pas aux privilégiés, mais au contraire aux déshérités), — les bourgeois d'une ville, un beau jour, en avaient assez de la servitude. Ils se liaient par serments. Notez qu'en ce temps, où chaque grand seigneur était à peu près indépendant, et où il n'y avait guère de bourgade que deux ou trois de ces petits souverains ne se disputassent ; en ce temps-là, la révolte locale, n'avait à craindre qu'un tyran local ; la bataille s'engageait entre les bourgeois et les nobles ; si les premiers étaient vainqueurs, le traité était une charte de commune ; la ville se gouvernait et s'administrait elle-même ; elle levait ses impôts ; elle avait sa milice ; elle nommait ses magistrats ; elle était libre.

Aujourd'hui, où le ministre de l'intérieur qui plaît à la majorité de Versailles peut casser tous les conseils municipaux de France, et où ces conseils municipaux n'ont eux-mêmes que des attributions si restreintes, on a peine à croire que pour retrouver la liberté perdue, il faille remonter... où ? au moyen âge. Et pourtant cela est la vérité.

Cette liberté comptait divers degrés ; dans la France du Nord, certaines villes s'affranchirent de leurs seigneurs : mais aucune n'arriva à être un

véritable état politique. Dans la France du midi, beaucoup de villes furent plus heureuses. Hors de France, dans la Belgique actuelle, ou bien en Italie, Bruges, Gand, Liège, Milan, Florence, Pise, Venise, etc., furent des Républiques ayant leur complète autonomie, et capables de soutenir des guerres. Il y eut aussi des villes tout à fait indépendantes et très-puissantes en Allemagne, en Espagne, partout. Pour nous en tenir à notre pays, qui croirait aujourd'hui, qu'au XII^e siècle, non-seulement Lyon, Marseille, Toulouse, mais encore de petites villes comme Noyon, Vezelay, que sais-je encore, eurent pendant un temps des institutions à peu près républicaines, reconnues par l'autorité seigneuriale ?

Eh bien ! ce mouvement politique si puissant, si universel, si magnifique, cette première explosion des aspirations à la liberté, dont nous pouvons encore, hélas ! beaucoup apprendre, cette apparition si soudaine et si féconde de l'idée républicaine, il y a six ou sept cents ans, elle se rattache étroitement à l'organisation industrielle que nous venons de décrire ; et c'est ce qui nous reste à montrer.

Qu'est-ce en effet, alors, qu'une commune libre ? Un groupe de corporations libres. Nous appelions les corps de métiers de petites républiques ; la République plus grande de la commune consiste dans leur fédération, Les unités qui les composent sont, non pas des citoyens isolés, comme aujourd'hui, mais des associations ouvrières. Quelques exemples le prouvent.

Dans la commune d'Amiens, c'étaient les chefs des corporations ouvrières qui choisissaient le « maire » de la ville, les douze échevins et les officiers municipaux les plus importants.

À Péronne, maire et échevins étaient nommés par des « jurés » élus au second degré par les corps de métiers. Ils ne pouvaient lever de taille (ou impôt), sans l'avis des chefs de métiers.

À Saint-Quentin, les « magistrats » des associations ouvrières recevaient les comptes du trésorier de la ville, avec les magistrats de la commune.

À Beauvais, la municipalité se recrutait dans les vingt-deux corporations de la ville avec un nombre fixé d'avance pour chacune.

À Montpellier, les corps de métiers étaient répartis en sept groupes, dont chacun fournissait cinq électeurs pour les « consuls » ou magistrats de la

citée.

À Arles, les chefs de métiers siégeaient dans les Assemblées publiques, à côté des représentants de la bourgeoisie et de la noblesse.

À Marseille, les chefs de métiers gouvernaient la ville. Ils transmettaient leurs décisions au « recteur » chargé de les faire exécuter, etc., etc.

Ces quelques exemples prouvent le caractère de l'affranchissement politique des « communes. » C'étaient des républiques de travailleurs. Elles avaient pour fondement et pour éléments constitutifs, les associations ouvrières ; pour troupes (soit en vue de la police, soit en vue de la défense), les milices des métiers ; pour citoyens, les ouvriers organisés en corporations indépendantes. — Le mouvement politique du moyen âge est essentiellement un mouvement ouvrier.

Aujourd'hui qu'après six siècles de compression, après plus de quatre-vingts ans de luttes, non pas stériles, mais encore inachevées, pour la conquête de nos libertés, au milieu des plus graves problèmes sociaux, nous nous retournons vers le passé et nous y considérons l'œuvre (bientôt étouffée), du moyen âge, nous n'avons peut-être pas le droit d'exprimer pour cette période de l'histoire, la sévérité qu'on affecte d'ordinaire.

La Révolution corporative et communale, avait ce grand avantage qu'elle n'envisageait pas la liberté comme une belle et lointaine abstraction, flottant indifféremment sur un vaste pays de trente millions d'âmes. Elle se rattachait étroitement à tout ce qui touche l'homme directement, à la ville qu'il habite, au métier qu'il exerce.

C'est dans les étroites limites de sa profession même, qu'il apprenait à se gouverner lui-même ; l'autonomie professionnelle, le préparait à l'autonomie communale : celle-ci devait le préparer à la liberté de la province d'abord, de la nation ensuite. Il y avait, entre ces divers degrés de la vie publique, le rapport étroit de la partie au tout ; c'est sur l'affranchissement corporatif qu'on greffait l'affranchissement communal ; c'est sur ce dernier que devait se greffer l'affranchissement national. Tout se liait, tout s'enchaînait et l'éducation politique se faisait d'elle-même.

Cet immense mouvement qui pouvait hâter si précieusement les progrès de la France et de l'Europe, fut arrêté par la force. Nous avons vu sa grandeur, il nous reste à suivre son étouffement. De cette luxuriante

explosion de germes, qui se fit jour au début du moyen âge, bien peu survécurent ; presque tous se flétrirent à leur apparition. Pourquoi ? Parce que le vieux passé despotique avait reparu en même temps dans la puissance de l'Église, pour la pensée, dans la puissance royale, pour la liberté politique.

CHAPITRE VIII

La Royauté

Les corporations ouvrières étaient organisées et les villes commençaient à s'affranchir que le roitelet de France (ancêtre de Henri V) était un petit grand seigneur, souverain de Paris et de la banlieue. En théorie il était le successeur de Charlemagne ; en réalité il régnait sur Paris, Étampes, Orléans, Melun et Sens ; encore avait-il fort à faire, pour faire respecter son petit pouvoir, et même sa petite personne, dans ce petit pays. Passé Saint-Denis, la forêt de Montmorency n'était à lui qu'autant que les brigands qui l'occupaient le voulaient bien. Allait-il du côté d'Orléans ? il y trouvait une tour énorme, dont les murs se voient encore de très-loin : Montlhéry. Dans cette tour habitait un pillard décidé qui se moquait du roi. Il fallut, pour que l'ancêtre de Henri V pût aller de Paris à Étampes, que son propre fils épousât une fille de ce seigneur. « Garde cette tour sans fermer l'œil, disait le roi Philippe I^{er} à son héritier : ses vexations m'ont presque fait vieillir de rage, et ne m'ont pas laissé une minute de repos. » Du même côté, un autre repaire de pillards, le château du Puiset, coûta au roi trois ans de siège.

Ce roitelet de Paris (mais Paris alors était une bourgade tenant à peu près toute entière dans l'île de la Cité), ce roitelet de Paris, tout essoufflé de ses querelles avec les hobereaux du voisinage, comment se tirerait-il de là ? Il n'était pas de race guerrière. La famille des Capets, en ce temps-là, n'a donné ni un grand capitaine ni même un grand batailleur. Ses voisins, Normands ou autres, remplissaient l'Europe du bruit des horions qu'ils donnaient ou recevaient ; c'étaient gens d'aventure, grands pillards et grands cogneurs devant Dieu, courant, qui en Portugal, qui en Sicile, qui en Angleterre, qui en pays Sarrasin, conquérir duchés et royaumes. Au milieu de ces puissants seigneurs le pauvre Capet est bien tranquille : il ne fait pas

parler de lui. La patience et la politique, il est vrai, sont héréditaires dans la race. Mais à quoi bon ? Qu'avait-il pour lui ? Un titre, un souvenir, peut-être une espérance.

Eh bien ! Quelques siècles après, le roi de France était le souverain le plus absolu qui fût.

Comment cela s'est-il fait ? Par la tradition un instant disparue du despotisme romain.

Des siècles de chaos l'avaient rasé du sol. Ses racines y étaient restées cachées, mais sourdement vivantes. Le désordre féodal une fois déblayé, de nouvelles pousses se firent jour. On vit cesser peu à peu cette guerre perpétuelle de château à château, de ville à ville, qui fut l'histoire de la période féodale, où le sire de Montlhéry tenait tête au roi de France, et où une bourgade d'ouvriers pouvait conquérir sa liberté sur un grand seigneur. — La violence des armes s'apaisa. Le temps des gens de loi commença. Les lois de l'Empire romain reparurent, et, avec elles, l'idée de la toute puissance du roi. C'est moins à la tête d'une armée bruyante de chevaliers qu'à la suite d'une silencieuse invasion de légistes que la royauté conquit son pouvoir.

Avec le régime féodal, devaient disparaître les abus sanglants, et aussi les libertés qu'il avait permis de conquérir.

Au début, le roi avait besoin d'alliés contre les grands seigneurs ses voisins. Quels alliés prit-il ? Justement les ouvriers et les marchands. Ces derniers étaient souvent pillés : le roi les défendit. Une commune s'établissait-elle chez les autres ? Le roi la soutenait. C'était tout bénéfique. Il ne lui en coûtait rien ; et cela affaiblissait les autres. Mais gare aux villes qui, chez lui, auraient voulu suivre l'exemple ! Orléans essaya : le roi fut impitoyable.

N'importe : à défaut de l'indépendance complète, il leur accordait du moins quelque chose : aussi était-il l'ami des petites gens, qui combattaient pour lui. Libre tout à fait ou à moitié, chaque ville avait sa milice : comme

une garde nationale. C'est avec les milices des villes que la royauté soutint ses premières guerres et gagna ses premières victoires.

Ces victoires devaient se tourner contre ceux qui les avaient remportées. Et c'est ici que nous verrons le second exemple de ce que nous annonçons en tête du volume : création, avec l'aide du peuple, d'un pouvoir fort qui devait se tourner contre le peuple. Nous verrons à la suite, durant cinq ou six siècles, la centralisation gagner lentement, s'emparer doucement des institutions de liberté comme des corporations pour les tourner en servitude, et, finalement conduire la France à sa ruine.

Le successeur et le descendant de ce Philippe I^{er}, en si fort embarras de réduire la bicoque d'un brigand, aura un jour tous les pouvoirs, de la Manche à la Méditerranée ; il pourra dire : l'État, c'est moi ; il distribuera tout, jusqu'au droit de travailler ; il épuisera la France à son gré, jusqu'au jour où celle-ci d'un violent effort, en 1789, brisera l'ancien régime.

Le premier soin de la royauté fut de détruire graduellement les communes. Peu à peu, les libertés conquises disparurent ; on en conserva une certaine existence municipale qui devait aussi s'effacer, mais plus tard. Les premières insurrections communales datent du XI^e siècle ; on peut dire qu'au milieu du XIII^e siècle il n'y avait plus de communes, dans le sens primitif du mot. Les libertés politiques étaient tuées. Que durèrent les libertés industrielles ?

CHAPITRE IX

Le Chef-d'œuvre

Il y avait dans les corporations un grand côté, l'autonomie industrielle, et une mauvaise tendance, le privilège. Avec le progrès de la liberté, la mauvaise tendance eût péri : avec le progrès de la royauté, elle devait grossir, et tuer le reste.

Vis-à-vis de l'association ouvrière, que fait le roi ? Il la reconnaît d'abord ; il la fait officielle ; puis, peu à peu, elle se modifie, et il la modifie. Il la modifie, en en faisant disparaître les franchises, qui l'inquiètent. Elle se modifie dans le même sens ; parce qu'elle ne peut pas se modifier dans le sens de la liberté ; parce que les privilèges, dans une monarchie absolue, naissent naturellement.

De là, deux transformations qui altèrent, qui transforment le corps de métier.

1° Le pouvoir royal s'introduit dans le corps de métier. Il le crée ou le détruit. Il prend sa part des cotisations et des amendes. Il veut nommer les magistrats. Il veut nommer jusqu'aux patrons. Il surveille les ouvriers.

C'est le progrès lent et continu de cette ingérence de l'État dans les corporations que nous suivrons dans la suite.

2° Un abîme se creuse entre le patron et l'ouvrier. Le mouvement naturel des choses amène la division. Avec la marche de la civilisation, sont nées les premières fortunes commerciales ou financières. La richesse a séparé les classes ; les patrons songent de suite à s'assurer contre leurs ouvriers et à leur interdire d'ouvrir boutique à volonté. Pour cela que font-ils ? Ils changent les conditions de la maîtrise.

Que fallait-il au début pour fonder un établissement à soi ? — Savoir le métier et avoir une mise de fonds sérieuse.

Que faut-il deux siècles plus tard ? — Prouver qu'on sait le métier en faisant un « chef-d'œuvre. » Le « chef-d'œuvre » est dans chaque métier, un travail difficile, long et puéril, qui peut coûter de trois mois à un an de peine. Il faudra donc que l'ouvrier qui veut devenir patron soit assez riche, non-seulement pour s'établir, mais encore pour pouvoir perdre trois mois ou un an, sans rien gagner. Mais ceci n'est encore rien. Le grave, c'est que le « chef-d'œuvre » une fois achevé sera soumis à un jury composé précisément des « patrons, » qui ont intérêt à limiter la concurrence, en refusant l'ouvrier. Si le chef-d'œuvre n'est pas jugé bon il faudra le recommencer ; il peut être indéfiniment rejeté ; et ce n'est pas là une supposition : le nombre des procès faits par des ouvriers qui se prétendaient refusés à tort et qui ont gagné leur cause prouve suffisamment que le principal but du chef-d'œuvre était de fermer la maîtrise aux travailleurs.

À qui reste-t-elle ouverte ? Aux fils des patrons, qui, eux, n'étaient pas refusés. Voilà les classes bien marquées. — On dirait presque les castes.

L'institution du chef-d'œuvre ne se fit pas d'un coup. Elle existait en germe dans certains corps de métiers, dès le début, mais à l'état de simple et légitime épreuve. Plus on va, plus le chef-d'œuvre devient difficile et long à faire ; plus l'institution se répand ; plus les corporations l'adoptent.

Voyons maintenant ce que fait le pouvoir royal.

CHAPITRE X

La Royauté et les Corporations

La Royauté ne reste pas longtemps l'alliée des bourgeois ; dès le XIV^e siècle, elle se met en tête la chevalerie et la parade ; mais ce n'est jamais par là qu'elle grandit. Tous les rois qui étendirent son pouvoir, jusqu'à la renaissance, le firent par des gens de peu, hommes de loi, hommes d'argent ou hommes d'administration. Comment agit-elle ? En mettant en campagne contre sa féodalité, des armées victorieuses ? Non ; mais par des « ordonnances » rédigées par ses légistes, par son « parlement, » cour de justice avec laquelle elle détruit peu à peu les juridictions locales ; par des impôts qui vont grossissant, selon la loi de toutes les monarchies.

Soumettre les classes ouvrières à sa juridiction et en tirer de gros droits, c'est la première idée. On peut dire que durant les longs siècles de son existence, la royauté fut toujours gueuse, toujours à court d'argent, toujours cupide. Au moyen âge, elle falsifiait les monnaies ; au XVII^e siècle, elle érigeait la banqueroute en système ; c'est par l'énormité de ses exactions qu'elle souleva les grandes insurrections du XIV^e siècle comme c'est par le déficit qu'elle amena la Révolution.

Ces grandes insurrections du XIV^e siècle ne sont plus disséminées comme celles des communes. Elles visent à être des « révolutions ; » elles commencent à avoir pour théâtre Paris, devenu la capitale de la France, et une des grandes villes du monde. La plus célèbre est celle que dirigea Étienne Marcel (1358). Puis vint celle des Maillotins (1382), ainsi nommée parce que la bourgeoisie s'était armée de maillets. À ce moment les classes insurgées commencent à sentir leur solidarité. Paris, Rouen, la Flandre, etc. correspondent et s'entendent. Toutes ces tentatives échouèrent. Qui les avait faites ? Encore les corporations ouvrières, les corps de métiers. C'est à eux

qu'on s'en prit. À la suite du soulèvement des Maillotins, voici ce que la royauté fit dans Paris : Suppression des magistrats élus, remplacés par des « visiteurs » nommés par le prévôt (lui-même délégué du roi) ; suppression de la juridiction professionnelle ; interdiction à toutes les associations de se réunir ailleurs que dans les églises, avec permission du prévôt, et en présence d'un de ses agents.

C'est ce que le pouvoir central devait établir partout.

Voyons comment il le fit aux xv^e et xvi^e siècles, époques où la puissance royale fit ses derniers progrès, pour aboutir au monstrueux despotisme des xvii^e et xviii^e siècles.

I. — Dans un état monarchique, les ouvriers pouvaient-ils rester maîtres d'élire leurs magistrats ? — Non certes ; et cette première liberté devait disparaître peu à peu. Déjà, nous l'avons vu retirée aux Parisiens, en 1381 ; nous la voyons disparaître successivement, soit par le mouvement naturel des choses, soit par les empiétements du pouvoir central, dans toute la France.

D'abord on a vu que dans certains métiers non affranchis, c'est le fournisseur ou l'artisan du roi qui a la haute main. C'est ainsi qu'on vit le barbier du roi (ou son chirurgien, car, à cette époque, ces deux professions étaient réunies) devenir le chef, le magistrat suprême, au xiv^e siècle, de la corporation des barbiers et chirurgiens de Paris, et au xv^e siècle, de toutes les corporations semblables de France. Position lucrative : car il vendait en province son droit à des lieutenants.

Mais, au siècle suivant, les souvenirs de liberté locale s'effacent tellement que les élections disparaissent d'elles-mêmes. Les magistrats corporatifs sont choisis par leurs prédécesseurs, ou même leurs places sont vendues. Elles restent ainsi entre les mains d'une petite aristocratie, qui s'en fait une source d'exactions.

D'ailleurs, la royauté, toujours à court d'argent, avait un moyen aussi simple qu'efficace de s'en procurer. Elle créait des « offices », c'est-à-dire

qu'elle imaginait une fonction nouvelle, ou en prenait une existante qu'elle érigeait en fonction publique, qu'elle vendait à beaux deniers comptants. C'est ainsi qu'elle s'arrogea le droit de vendre certaines magistratures corporatives qui ressortaient de l'élection. C'est ainsi que François I^{er} érigea en offices les places de vendeurs, compteurs, déchargeurs de marée, jusque là élus par la corporation des chasse-marée. Henri II fit mieux, il devait de l'argent à un graveur de la monnaie ; il le paya... aux dépens du public, en lui donnant les offices de jaugeurs, marqueurs, mesureurs et contrôleurs... des vins... c'est-à-dire en l'autorisant à exiger une somme d'argent de tous ceux qui voudraient exercer le métier. — Entre les vins et la gravure, le rapport n'est pourtant pas grand. Charles IX, créa enfin des « offices » de jurés et de magistrats des maçons et des charpentiers, dans toutes les villes du royaume. Déjà François I^{er} avait ôté le choix de ces magistrats aux communautés, dans certaines villes, pour le donner aux municipalités ; et le même Charles IX avait ordonné qu'on les prît à l'ancienneté.

Tous ces détails se résument en un seul mot : plus d'élections libres, plus d'indépendance corporative. Tout revient ou dans les mains des privilégiés, ou dans les mains du roi.

II. — En même temps, le pouvoir royal prenait le droit de faire les règlements du travail, qui jusque-là avaient émané des corporations mêmes.

Dès le XIV^e siècle, la royauté faisait des ordonnances soit sur les rapports des ouvriers et des patrons, soit sur la fabrication. Elle ne cessa pas d'en faire.

Elle rédigeait la loi, elle l'appliquait ; querelles de métiers entre eux, querelles des ouvriers et des patrons d'un même métier, procès pour interdire telle invention nouvelle, utile au public, mais nuisible aux patrons... tout cela ressortait des juges royaux.

Il serait fastidieux d'entrer dans les détails : je puis dire seulement qu'à la fin du XVI^e siècle, la royauté réglementait et jugeait partout la fabrication.

III. — Le roi ne fait pas seulement des magistrats ; il fait des patrons, je veux dire qu'il vend ou donne, à son gré, le droit d'entrer dans la corporation comme maître et de fonder un établissement.

Louis XI le premier, à la fin du xv^e siècle, s'arrogea le droit à son avènement de créer un « maître » dans chaque corporation du royaume en le dispensant des épreuves et des droits auxquels était assujetti quiconque ambitionnait ce titre ; et dans quel but ? Dans un but financier ; ce titre, il ne le donnait pas, il le vendait.

Cet exemple fut imité dans la suite avec une rare profusion ; le roi, les princes et les princesses, suivirent la lucrative habitude de répandre les lettres de maîtrises à tout propos : mariage princier, naissance princière, baptême princier, passage d'un prince dans une ville, tout donne prétexte à ces nobles exploitants de gagner quelque argent. À vrai dire, ils étaient si larges de ces générosités qu'ils faisaient payer, que les acheteurs n'y suffisaient pas. À la mort d'Henri IV, il en restait qui avaient été offertes quarante ans avant, et qui n'avaient pas trouvé d'acquéreur.

IV. — En même temps que la maîtrise peut s'acquérir sans examen par lettre royale, elle se ferme à l'ouvrier grâce au « chef d'œuvre ». La règle des corporations n'est pas changée : il faut toujours avoir été apprenti et ouvrier, et avoir fait son chef-d'œuvre, pour devenir patron. Seulement, elle est éludée, grâce à la résistance des patrons. Le jeune homme riche, le fils de patron achète, sans travailler, un titre d'apprenti, avec de l'argent ; il fait faire son chef-d'œuvre, et il est toujours reçu. L'ouvrier qui a assez d'épargnes pour pouvoir passer trois mois au moins à ne faire qu'un chef-d'œuvre est le plus souvent refusé après ce temps écoulé.

Ainsi, une première division se creuse entre les patrons et les ouvriers. Mais l'esprit d'inégalité fait tant de progrès, que les patrons eux-mêmes se divisent en classes ; les jeunes, qui n'ont pas dix ans d'exercice ; les modernes, qui ont passé ce temps dans le métier ; les anciens, qui ont rempli les fonctions de juré ; et les droits sont différents pour chaque classe.

En outre, le temps vient où les querelles s'enveniment entre patrons et ouvriers. Ces querelles, qui les juge ? La royauté. Dans quel sens ? Dans le sens des privilèges, cela va sans dire.

Les grèves commencent. Il faut voir avec quelle rigueur le pouvoir royal les traite.

En 1541, les ouvriers imprimeurs de Lyon, insuffisamment payés se mettent en grève. Ordonnance du roi pour interdire leurs réunions, et leur

ordonner de reprendre le travail. Lettres patentes confirmant l'ordonnance en 1541. Ordonnance identique en 1544. Troisième ordonnance en 1571. Les ouvriers ne se rendirent pas ; et la guerre civile les préserva de l'autorité du roi.

V. — Nous avons signalé au moyen âge, à côté de l'association en quelque sorte forcée des corps de métiers, l'association volontaire des confréries. Au début, qu'était-ce ? Une société de secours, ou une société de réjouissances et de cérémonies. Mais à mesure que la liberté se retirait des « corporations, » on se rabattit sur les confréries, et leur importance grandit.

Ce furent encore bien souvent des prétextes à banquets, où l'on buvait beaucoup. Mais ce fut mieux aussi. C'est grâce à elles que se fit le groupement libre des classes ouvrières. C'est grâce à elles que les ouvriers eurent leurs associations à part, associations devenues nécessaires pour résister à l'exploitation. Dès le XIV^e siècle, nous les trouvons organisées pour débattre les salaires. Deux cents ans plus tard, dans les grèves du XVI^e siècle, les ouvriers se présentent toujours groupés en « confréries. »

On conçoit que l'autorité ait vu d'un mauvais œil ce dernier acte de liberté. Du XIV^e siècle jusqu'à la fin, la royauté ne cesse de les interdire ; elles ne cessent pas non plus de reparaître ; sans cesse poursuivies et discutées, pour être simplement tolérées après, jusqu'aux prochaines rigueurs.

C'est aux confréries qu'il faut rattacher l'institution du compagnonnage, dont l'institution et les cérémonies bizarres, qui devaient vivre si longtemps, remontent au XIV^e siècle.

CHAPITRE XI.

Louis XIV

Nous avons vu, au début de la monarchie, le roitelet de France, recroquevillé dans son petit royaume ; regardons maintenant le « grand roi », six siècles après. C'est bien le descendant, l'héritier du premier, mais l'héritage a grossi.

Il y a, à Versailles, un gros homme au gros nez, rallongé en haut par une perruque, en bas par ses talons ; belle figure de représentation, vivant en cérémonie, prenant les crins de sa perruque pour des rayons, et se comparant modestement au soleil. Cet homme, tout aboutit à lui, de Lille à Perpignan, et de Brest à Toulon ; tout est suspendu à sa majesté gonflée. Autour de lui, toute la grosse noblesse du royaume forme sa cour : aristocratie de parade, comme une armée de cérémonie, grassement payée, lourdement ennuyée, tuant son ennui solennel à force de vices et de dépense. Sous lui, une administration compliquée fait aboutir ses dix mille rouages sur chaque coin du royaume, et écrase du poids effroyable de sa machine, qui grince et ne marche qu'à peu près, le pays, sa richesse, le cadavre de ses libertés.

Où chercher là une parcelle de vie qui ne soit pas réglementée, officielle, engloutie dans l'omnipotence du roi ? La noblesse ! Elle est payée par le roi, lui fait un cortège de sa domesticité, et se suspend à ses regards. Les villes ! Il n'en est plus une qui ait gardé l'ombre d'une indépendance municipale. Les cultivateurs ! Serfs des seigneurs, qui eux-mêmes sont valets du roi, ils ont cette alternative : cracher leur dernier liard, s'ils obéissent, et être pendus s'ils résistent ! Le clergé ! Mené à la baguette, et le pape lui-même obéit. L'industrie et le commerce ! Ils sont si bien réglementés, et si bien tenus, qu'à leur tour, ce sont des sortes de services

publics. L'art, la science, la littérature ? fonctions comme les autres, réglées par le maître des cérémonies à Versailles. Il y a progrès sur le despotisme romain qui, au moins, laissait subsister une apparence de vie locale et municipale.

C'est un gouffre d'argent, que cette royauté de parade. Pour le roi d'abord, pour bâtir ses palais, et payer sa vie solennelle. Le plus fameux de ses palais, fut Versailles. Que coûta-t-il ? Louis XIV, n'avait guère la pudeur de ses dépenses ; se regardant comme un demi-Dieu, considérant les hommes comme de la poussière ; devant qui aurait-il rougi ? Eh bien ! il eut honte pour Versailles, il dissimula les comptes des dépenses ; il cacha l'abîme où il avait jeté plus d'or qu'il n'en eût fallu pour la rançon d'un peuple.

Puis viennent la noblesse et la cour. Il faut se mettre à l'unisson, vivre de la même vie que le roi, tenir son rang de satellite. Avec quoi ? avec ses revenus seuls ? Cela eut été rafflé en un mois à pareil train. Non, tous vivent du roi, de ses pensions, de ses cadeaux.

Mais l'administration aussi vit du trésor, toute cette énorme administration, avec ses innombrables ramifications. L'armée aussi vit du trésor ; et au roi soleil il faut des guerres, non, des victoires et des conquêtes, qu'on prépare dans les bureaux, à coup d'argent. Guerres lointaines et incessantes depuis la Hollande, jusqu'au fond de l'Espagne. Les arts et les lettres, les industries privilégiées et mourantes de naissance, vivent aussi du trésor. Tout va là et tout en vient. C'est le dernier mot du despotisme. L'État prend tout, et se charge de tout.

Pour suffire à cela, quelles montagnes d'or il faut ! Or le système de l'impôt est tel, que l'État ne perçoit rien directement. Il charge de la perception des financiers, qui prélèvent les impôts comme ils peuvent, et rendent à l'État une petite partie de ce qu'ils ont pris. Charge énorme pour le pays. Mais ces financiers font des fortunes prodigieuses à vue d'œil^[1]. Il est vrai que de temps à autre, le roi, sous prétexte de justice, mais sans justice aucune, leur fait rendre gorge, et vole à son tour ces grands voleurs. Mais rien n'en revient au peuple, bien entendu.

Telle fut cette machine gigantesque de la monarchie absolue ; toujours dévorante, toujours affamée ; épuisant le pays, et restant pauvre ; prenant la

richesse de la France pour cinquante ans, sans assurer son lendemain.

Le résultat ! Il est facile à deviner. Le pays se meurt, le pays râle, le pays crie grâce en vain, sous cette épouvantable pression. L'industrie périt ; la campagne est peuplée non plus de paysans, mais de sortes d'animaux faméliques, réduits souvent à se nourrir d'herbes et de racines, et qu'un écrivain du temps nous a montrés n'ayant plus, je ne dis pas les droits et la vie de l'homme, mais même l'apparence humaine.

Cette belle époque, est ce qu'on appelle le grand siècle.

1. [↑] Sous Fouquet, au commencement du règne de Louis XIV, de 84 millions levés sur le peuple, 23, c'est-à-dire un peu plus du quart, arrivaient au trésor, et le reste était volé en route.

CHAPITRE XII

L'industrie sous le grand roi.

Le fond de la centralisation et de l'absolutisme, c'est de tout ramener à l'État ; de lui donner toute l'initiative et toute la richesse ; de faire un peuple où tout est une fonction réglée et soumise, et où tout le monde est un fonctionnaire. Dans ce prétendu grand siècle, où la centralisation et l'absolutisme touchaient à la démence, l'industrie et le commerce devinrent de vrais services administratifs, avec cette nuance : qu'au lieu d'être rétribués, ils étaient exploités jusqu'au sang.

Examinons cette savante et mortelle organisation.

I. — Il y a d'abord les manufactures royales. Dès 1603, Henri IV avait fondé la manufacture subventionnée des Gobelins. Sous Louis XIII, était venue l'imprimerie du roi. Le fameux ministre Colbert complète ces créations. On a réglementé l'imprimerie royale, la manufacture royale de tapis des Gobelins, la manufacture royale des tapisseries de Beauvais, comme on aura la manufacture royale de porcelaines de Sèvres. Ces manufactures ont un directeur nommé par le roi. Elles sont subventionnées, Elles ne rapportent rien : au contraire, elles coûtent. Quelques unes (les Gobelins, Sèvres) ne travaillent que pour le roi. Celle des Gobelins coûte au trésor, en quarante ans, à peu près quatre millions de francs ; une somme qu'il faudrait multiplier pour avoir l'idée de la valeur qu'elle représente aujourd'hui.

Il est inutile d'ajouter que ces manufactures jouissent de grands privilèges.

En dehors de ces manufactures royales, il y avait les manufactures protégées par des monopoles. Le roi accordait à tel personnage des « lettres patentes » pour exercer telle industrie, sans concurrence. Monopole pour

vingt ans de la fabrication des glaces à la manufacture du faubourg St-Antoine. Monopole pour la dentelle aux entrepreneurs de la dentelle appelée « point de France ». (Ce monopole, ruinant l'industrie d'Alençon, fit éclater une véritable insurrection.) Monopole pour la fabrique des tissus appelés « crêpes » dirigée par Dupuys, à Lyon.

Tous ces établissements avaient ce monstrueux avantage d'être à l'abri de saisies, des procès, etc.

C'est ainsi qu'on établissait artificiellement une industrie privilégiée. Le but est facile à voir. Cette industrie est tout entière d'apparat et créée pour la cour de Versailles. Il s'agissait d'avoir les « accessoires, » comme on dit au théâtre, pour la pièce à grand spectacle que jouait la monarchie. On essayait de le faire artificiellement par décrets. On ne crée pas la vie par ordonnance. Tant que Colbert vécut, il put faire marcher sa création à force d'énergie. Lui mort, elles moururent. De tout ce grand effort, que resta-t-il ? Quelques industries nouvelles, qui se seraient sans doute acclimatées sans cela, et surtout quelques coûteuses manufactures royales, que l'État, c'est à dire le peuple, soutenait.

II. — Au dessous de ce système laborieux et coûteux, des manufactures privilégiées, les corporations subsistaient. Mais dans quel état ! Il serait trop long de décrire leurs transformations successives. Quelques mots donneront l'idée de leur état définitif.

1° On a supprimé les dernières traces d'élections pour les magistrats. En mars 1691, le roi établit partout, au lieu de magistrats, ou jurés électifs (plus ou moins électifs, comme on l'a vu), des jurés « en titre d'office, » c'est-à-dire tenant et achetant leur place du roi.

Mais malgré la fureur d'organisation, certains métiers n'ont encore ni maîtrises ni jurandes. À ceux-là s'imposent des « syndics » dont les offices, comme ceux des premiers, sont héréditaires.

2° Les maîtres ou patrons, ne peuvent plus exercer, qu'après avoir été reçus par le procureur du roi, qui confirme leur nomination. Il y a toujours, à côté de cela, des lettres de maîtrises vendues par le roi, c'est-à-dire que tout patron, dans l'industrie de France, est nommé ou confirmé par l'autorité. N'est-ce pas une véritable fonction ?

3° La constitution aristocratique de métier se complète. Le nombre de maîtres est limité. Parfois dix ans s'écoulent sans qu'on en reçoive un seul. La hiérarchie des maîtres s'est compliquée. Nous avons vu qu'il en existait de trois sortes. Il en existe maintenant dix classes. La dernière est celle des « religionnaires » ou protestants, qui, non-seulement sont exclus des fonctions publiques, mais encore ont dans l'industrie même une position subalterne. Chacun de ces grades s'acquiert à prix d'argent et assure des privilèges.

4° Les assemblées des communautés ne peuvent se tenir qu'avec l'autorisation de l'autorité, et en la présence d'un officier de police.

5° Les confréries ne sont plus interdites, seulement elles ont besoin d'une autorisation royale. Inutile de dire qu'elles n'étaient pas dangereuses ainsi comprises. C'était une occasion de cérémonies religieuses ou autres ; et surtout une lourde charge pécuniaire pour celui qui en faisait partie.

6° Des règlements minutieux tiennent l'ouvrier lié partout. Dans certaines manufactures royales, on lui impose, entre autres obligations, celle d'aller à la messe le dimanche et d'être rentré chez lui à dix heures. Ce détail donne une idée de la liberté dont il jouit.

Pour ses réunions, dans quelque but qu'elles aient lieu, elles relèvent de la police.

III. Les métiers devenant des fonctions, quoi de plus naturel que de les faire réglementer par des lois ? C'est ainsi que les choses se passèrent. Et l'on vit cette bizarrerie : le roi dans sa majesté, donnant par exemple à tous les ouvriers qui fabriquaient telle étoffe, de Lille à Perpignan, des ordres comme ceux-ci : « Chaque pièce de cette étoffe aura tant de long et tant de large. Les lisières auront telle dimension. La chaîne aura tant de fils. Vos instruments et vos machines auront précisément telle mesure. Sinon, détruisez-les et prenez-en de nouveaux. Vous teindrez avec telle matière préparée de la façon fixée. »

À raconter, cela est bouffon. À pratiquer, cela est désastreux.

Soit. Mais l'industrie a ses procédés et ses habitudes auxquels on ne renonce pas par ordonnance. Mais elle continuera à les suivre. Mais ce que

le ministre défend, c'est souvent le bon moyen, le progrès. Peu importe. Vous refusez ? Bien. Confiscation, amende, ou pis encore.

Qu'on songe qu'en quelques années il parut cent cinquante règlements de cette espèce !

Colbert mort, c'est pis encore. Voici les intendants (qui étaient aux provinces ce que les préfets sont aux départements,) qui se mêlent à leur tour de faire des règlements chacun chez soi. Et ils vous ont des manières à eux de faire progresser l'industrie. Un d'eux s'avisa de commander que pour faire marcher le commerce de sa province on eut à ne plus porter à ses habits que des boutons de soie !

Des inspecteurs spéciaux vont partout s'assurer si les règlements sont observés. Ils ne le sont nulle part. Les inspecteurs se lassent de dénoncer. Ils finissent par fermer les yeux, la plupart du temps. Puis vient une nouvelle ordonnance qui réveille leur zèle, et ainsi va l'industrie ; poursuivie un jour, tolérée le lendemain.

IV. — Mais il y a une question qu'on surveille plus sévèrement ; c'est la question d'argent. La royauté a beau imposer tout ce qui est imposable, elle ne se tire pas d'affaire. Une cour ruineuse, des guerres ruineuses, vident le trésor plus vite qu'il ne se remplit. Il faut aviser : que faire ?

Il y a bien les moyens ordinaires ; tout ce que la royauté perçoit régulièrement de l'industrie, et c'est déjà exorbitant : cela ne suffit pas. Qu'imagine-t-elle ? Des expédients encore, des créations d'offices.

Un beau jour on annonce aux corps de métiers qu'on va créer une nouvelle sorte de contrôleurs ou de surveillants. Il y en a déjà de toute espèce. Et les industriels devinent déjà ce que ceux-ci coûteront, tant en vexations qu'en argent. Ils composent ; ils vont trouver l'autorité et se rachètent à prix d'or. L'ordonnance n'a pas d'effet, les contrôleurs ne sont pas créés, mais l'industrie a financé.

Si les ordonnances étaient exécutées, la royauté vendrait les offices de contrôleurs, et cela reviendrait au même pour elle.

Ajoutez vingt autres procédés. À quoi bon les énumérer ? Panurge, au dire de Rabelais, avait un grand nombre de manières

CHAPITRE XIII

Les Conséquences.

La centralisation, l'appesantissement de la main de l'État sur les corporations, ont donné tous leurs résultats. Nous les pouvons juger maintenant.

Du XIII^e au XVII^e siècle, qu'a fait la Royauté ? Elle a créé les privilèges, elle a payé en avantages donnés aux patrons les libertés supprimées à tous ; première conséquence de la corporation devenue officielle : ruine des ouvriers.

Au XVII^e siècle, que fait-elle ? Par ses monstrueux empiétements voici qu'elle atteint non plus le travailleur, mais le patron lui-même, mais l'industrie tout entière. Deuxième conséquence : ruine des patrons.

À la mort du grand roi, quand le cadavre de Louis XIV alla à sa demeure dernière, au milieu des feux de joie du peuple, *presque toutes les corporations étaient sur le point de faire banqueroute.*

Cela pour de bonnes raisons. D'abord les privilèges accordés à certaines manufactures tuèrent des industries entières. Par exemple, le monopole des dentelles ruina toute la fabrication de France. Le monopole des savons, donné à un seul industriel faisait dire au prévôt de Lyon : cette nouveauté détruit un des plus grands négoes du royaume, etc. Ensuite la réglementation excessive lie et paralyse le travail. La vénalité corrompt l'industrie et surtout les demandes incessantes d'argent sous toutes les formes l'épuisent complètement.

Ajoutez que la révocation de l'édit de Nantes, cette odieuse proscription des protestants, demandée par l'Église, et accordée par un roi dévot que poursuivait l'idée de ses vices et de ses crimes, et qui comptait se racheter

de l'enfer en exilant ou tuant les hérétiques ; cette fameuse révocation avait chassé de France, et envoyé en Angleterre, en Hollande ou en Prusse, les plus actifs, les plus intelligents et les plus riches industriels et commerçants.

Les dernières exigences de Louis XIV surtout, chargèrent tellement les dettes des communautés industrielles, qu'on vit se reproduire, dans un autre genre, et en très-petit, ce qui s'était produit quand sous l'Empire romain le despotisme avait été obligé de lier le membre du « collègue » à sa situation industrielle. Seulement, ici, si nous ne trouvons que quelques faits isolés, ils sont plus frappants. C'est la situation privilégiée de « maître » ou patron à laquelle on cherche à se dérober à la fin du xvii^e siècle. Le corps de la draperie, en Touraine, qui avait compté cent-vingt maîtres, était réduit à six personnes ! Pourquoi ? Personne n'y voulait plus entrer, pour n'en pas subir les dettes. — Dans d'autres corporations, les maîtres préférèrent abandonner le métier en masse. La royauté fit comme avait fait l'Empire : elle les attacha à leur maîtrise ; elle annula leurs retraites.

Et pourtant la monarchie devait durer presque cent ans encore ! sans se corriger ! Il fallait, pour qu'elle pérît, qu'elle eût livré nos colonies, et conduit la France au bord de la plus affreuse banqueroute. Il fallait surtout que les idées mûrissent. La Révolution vint à temps. Le pays put se relever.

Un des premiers soins du ministre Turgot, qui précéda de quelques années la Constituante dans la voie des réformes, et de la Constituante après lui, fut d'abolir les corporations, qui ne répondaient plus depuis des siècles qu'à des souvenirs de servitude, d'exploitation et de misère. Il a fallu longtemps pour que l'impopularité de l'idée corporative disparût. La Révolution ne fit que des citoyens libres, mais isolés, dans un État puissant. La tradition et la centralisation monarchiques pesèrent sur elle, à son insu.

Les temps sont venus où l'on a compris que le danger n'est pas dans la corporation en elle-même, mais dans la corporation tombant entre les mains de l'État.

CONCLUSION

Arrivés au terme de cette longue course, nous pouvons nous retourner et embrasser d'un coup d'œil le chemin parcouru.

Nous avons vu ceci :

Dans les sociétés les plus diverses, les travailleurs se groupent forcément en corporation. Ce n'est pas un accident passager de l'histoire. C'est une loi de l'industrie. Dans Rome encore sauvage cela se fait naturellement. Dans le monde de l'Empire romain on est obligé d'y revenir malgré toutes les préventions. Dans le désordre du monde féodal, le mouvement spontané des choses y ramène les classes ouvrières : de même qu'avec toutes nos libertés modernes, avec notre égalité, les ouvriers sont conduits à reprendre une organisation moins absolue, mais analogue.

Maintenant, ces corporations ont tour à tour les effets les plus divers. Elles donnent ou elles ôtent la vie à l'industrie, suivant une loi constante : libres et indépendantes de l'État, elles ne produisent que des bienfaits ; officielles et prises par la centralisation, qui en fait un de ses mille instruments, elles valent un désastre public.

La raison en est bien simple. Le principe utile des corporations, c'est l'autonomie des classes ouvrières. Cette autonomie, elles l'assurent tant qu'elles sont indépendantes. Elles la ruinent, dès qu'elles deviennent officielles. Elles ne peuvent pas être indifférentes. Elles mettent forcément toute la puissance de l'organisation, soit au service de la liberté, soit au service de l'autorité.

Qu'on le remarque bien : deux faits se présentent comme solidaires et inséparables. Liberté, indépendance, dignité de l'ouvrier (mais on ne peut obtenir pareil état de choses que par l'association, soit qu'il faille lutter contre une oppression politique, comme dans le passé, ou économique comme dans le présent). — Richesse et prospérité de l'industrie entraînant la richesse et la prospérité du pays où elle s'exerce. Plus la classe ouvrière

est affranchie plus elle est heureuse (cela va de soi), et son intérêt étant ici l'intérêt public, plus l'industrie de la nation tout entière est riche.

Le court examen historique que nous avons fait (en hâtant la route), permet au moins d'entrevoir ce qui ressort de tous les souvenirs du passé : combien est fausse cette idée répandue, que l'ordre tel que peuvent le donner une autorité très-absolue, un pouvoir très-centralisé, une administration très-organisée, est l'état le plus favorable au développement de la richesse. Cet ordre existait dans l'Empire romain et dans la monarchie du xvii^e siècle. Il a tué les pays où il s'est assis. Au contraire, les républiques grecques, dans de perpétuelles dissensions intestines, les républiques italiennes du moyen âge, avec leurs guerres civiles sans fin, les États-Unis modernes, avec leurs libertés illimitées, et les écarts et les violences qu'elles permettent, ont dominé, par le développement magnifique de leur prospérité économique, toutes les monarchies voisines si bien ordonnées.

Pourquoi ? Parce que les premières conditions de la prospérité c'est la *vie*, c'est-à-dire la liberté ; cette vie que toutes les centralisations de l'État gênent, énervent et épuisent. Il faut donc chercher les organisations qui affranchissent le travailleur, au lieu de celles qui l'asservissent. Et ce sont les organisations spontanées qui viennent d'en bas et qui ne sont pas des institutions officielles, car toute institution officielle, fut-elle fondée pour la liberté, et créée même par une insurrection, aboutit forcément à la réglementation et au privilège.

Ces réflexions, qui ressortent si naturellement des faits que nous avons exposés, permettent de juger des déclamations des ennemis du progrès social et de l'organisation ouvrière. Tantôt ils représentent comme une nouveauté ce groupement de travailleurs qui est la chose la plus ancienne, au contraire, parce qu'elle est éternelle. Tantôt, craignant pour leur situation de classe économique, ils feignent de voir un danger affreux et pour la société et pour la richesse, dans le retour à cette organisation des ouvriers par eux-mêmes, hors de laquelle il n'y a eu, dans le monde, que corruption et ruine de l'industrie. À ces hommes, qu'effrayent les moindres symptômes de vitalité dans les classes qu'ils appellent inférieures, nous pouvons

montrer le tableau du passé. Partout où la résignation à une incurable infériorité économique et politique, a énervé les travailleurs, le travail a languï et la richesse est morte. C'est dans les pays où l'ouvrier se sent un homme et l'égal de tous, où il *veut* s'affranchir, où il lutte (alors même que la lutte éclaterait, parfois en explosion), qu'il y a à la fois prospérité matérielle et grandeur intellectuelle. À tous les plus magnifiques moments de la civilisation, on retrouve le travail manuel estimé, et le travailleur jaloux de ses droits.

Parmi les organisations qui témoignent de ces résultats, nous avons été amenés à parler du moyen âge. On se fait du moyen âge l'idée la plus fausse. On veut le considérer comme appartenant tout entière à la royauté et à l'Église. Il serait plus juste de la considérer, au moins à sa belle époque, comme une renaissance étouffée par la royauté et par l'Église.

Que de germes parurent alors qui n'ont pas pu se développer ! C'est le malheur de notre grande révolution, d'avoir été un effort vers la liberté abstraite ; de s'être trouvée séparée des premières traditions d'affranchissement (corporative et communaliste), par des siècles de monarchie absolue et d'oubli ; et de ne s'être pas rattachée à ses ancêtres et à ses débuts. Chose étrange ! La liberté est née chez nous avec les traditions de la servitude ; la Révolution a continué la centralisation monarchique ; elle a copié les exemples du despotisme.

Heureusement on s'est aperçu de l'erreur, et le mouvement qui se produit aujourd'hui en témoigne. On a vu que les libertés ne peuvent pas sortir seulement des théories et se tenir, en quelque sorte, en l'air. Un mouvement s'est fait à nouveau, vers l'organisation de la corporation et de la commune libre. Quelle en sera la mesure ? Où doit-il s'arrêter ? Ces questions ne sont pas mûres. Mais il était peut-être intéressant en ce moment-ci, de revenir

sur cette société corporative du moyen âge, qui fournira peut-être des éléments à la société de l'avenir.

FIN

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Jim Bey
- Sixdegrés
- Philouest
- Cantons-de-l'Est
- Guillaumelandry
- Jahl de Vautban
- Tylwyth Eldar
- Yann
- ManuD
- Acélan
- Toto256
- Ernest-Mtl

- Aristoi
- Shev123
- Hsarrazin
- TptBot

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)